

Korea Analysis

En direct de Corée

8

September 2015

LA COREE DU SUD FACE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

EDITORIAL

1. Repères statistiques 3
2. La stratégie de croissance verte à un carrefour (LEE Jae-Seung, Korea University) 6
3. Quelle contribution de la Corée du Sud à la COP 21? (Suh-Yong Chung, Korea University) 11
4. La Corée du Sud face au défi climatique (Jean-Christophe Simon, EDDEN, Université de Grenoble) 14
5. La Corée, un nouvel acteur du marché carbone (Wilfried Mourier, EDDEN, Université de Grenoble) 19
6. Créer une éco-ville: le cas de Songdo (Guahk Youngah, University of Duisburg-Essen) 23
7. EN DÉCALAGE - Coopération économique en Asie du Nord-Est: une régionalisation économique était-elle possible? (Werner Pascha) 28
8. Réflexions générales sur les études coréennes 70 ans après l'indépendance (Sandra Fahy, Sophia University, Tokyo, Japan) 32
9. L'irruption de la Corée en Asie du Sud-Est (Jean-Raphaël Chaponnière) 36

EDITORIAL

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera la 21^e session de la Conférence des parties (COP 21) sur la convention-cadre des Nations unies consacrée aux changements climatiques (CCNUCC). La COP 21 apparaît comme une étape cruciale pour parvenir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C. La Corée du Sud, douzième émetteur de gaz à effet de serre et qui a l'intention de devenir un pays à faible émission de carbone, aura un rôle important à jouer dans cette conférence.

La position sud-coréenne en matière de changement climatique et les engagements nationaux et internationaux de Séoul sont au cœur du dossier de cette huitième édition de Korea Analysis, qui commence par la présentation de repères statistiques sur les émissions de gaz à effet de serre de la Corée du Sud.

Lancée en 2008 par le Président Lee Myung Bak, la stratégie sud-coréenne de « croissance verte faible en carbone » est une politique diverse et complète englobant la lutte contre le changement climatique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable. **Lee Jae-Seung**, de la Korea University, analyse l'évolution de cette stratégie et examine les défis que pose sa mise en œuvre et qui sont basés sur l'évaluation de la première période. **Suh Yong Chung**, de l'université de Corée, considère que la Corée du Sud cherche à concilier sa participation aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique et sa compétitivité économique. La contribution sud-coréenne présentée à la COP 21 envisage une réduction de 38 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays d'ici 2030, accompagnée de deux initiatives majeures : la création de l'Institut pour une croissance verte globale (Global Green Growth Institute, GGGI) et du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF).

Jean-Christophe Simon, chercheur au centre de recherche Économie du développement durable et de l'énergie (Edden) de l'université de Grenoble, juge que les annonces sud-coréennes sont assez voire « insuffisantes ». Un jugement tiré de l'application du modèle Poles conçu par Edden, qui compare la contribution sud-coréenne à des scénarios plus ambitieux de réduction des GES. Le 1er janvier 2015, la Corée du Sud a créé un marché du carbone (Korean Emissions Trading Scheme, KETS), le troisième en Asie, qui couvre les deux tiers des émissions nationales. **Wilfried Mourier**, de l'Edden, montre que celui-ci est l'aboutissement de longues discussions entre l'administration et les entreprises, qui ont abouti à un compromis entre les préoccupations de coût et d'efficacité économique. Dans son analyse approfondie de l'éco-ville de Songdo, **Youngah Guahk**, de l'université de Duisburg-Essen, décrit l'émergence de cette vitrine nationale. Elle montre que le leadership politique a joué un rôle plus important que les préoccupations environnementales.

Dans les articles de la rubrique « En décalage », **Werner Pasha**, vice-directeur de l'Institute of East Asian Studies (IN-EAST) de Duisbourg, explore les options envisageables pour renforcer l'intégration économique en Asie de l'Est : accords de libre-échange (ALE), coopérations publiques à visibilité limitée et coopérations entre acteurs de la société civile, qui bénéficieraient du soutien politique. L'anthropologue **Sandra Fahy** s'interroge sur les évolutions qui pèseront sur l'avenir des études coréennes dans le monde. Après un bref survol de l'histoire des relations entre la Corée du Sud et l'Asie du Sud-Est, Jean Raphael Chaponniere analyse leurs échanges et la présence coréenne dans cette région.

JEAN-RAPHAEL CHAPONNIERE

1. REPERES STATISTIQUES

JEAN-RAPHAEL CHAPONNIÈRE
ANTOINE BONDAZ

La Corée du Sud est la 15^e économie mondiale et la 5^e puissance manufacturière, et elle se classe au 12^e rang parmi les pays émetteurs de gaz à effet de serre.

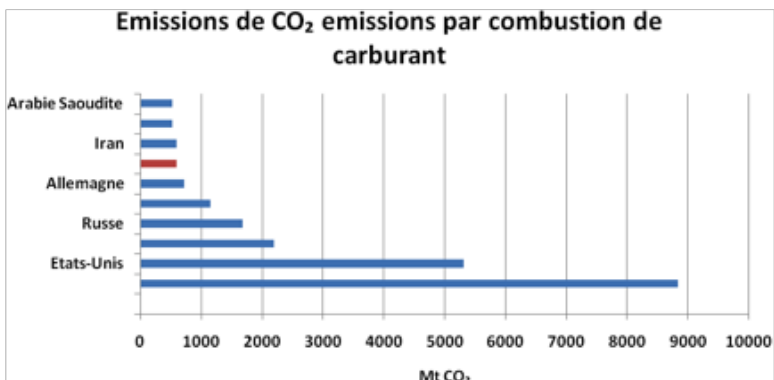
Avec 589 millions de tonnes d'émissions de CO₂ en 2014, la Corée du Sud est le 7^e émetteur mondial, ce qui représente 4 % des émissions, et le 4^e en Asie. La Corée du Sud est au 25^e rang en termes d'émissions de CO₂ par habitant, et au 2^e rang en Asie derrière Brunei, devant la Chine et le Japon. Rapportées au PIB (en parité de pouvoir d'achat), les émissions de CO₂ de la Corée, qui ont diminué de 18 % depuis 2000, sont désormais proches de celles du Japon et de la France des années 1980.

De façon paradoxale, le volume des émissions totales a augmenté depuis l'adoption par le gouvernement de sa stratégie de croissance verte en 2008. La réponse sud-coréenne à la crise de 2008 et l'arrêt provisoire des centrales nucléaires à la suite de l'accident de Fukushima, en 2011, en sont les principales raisons.

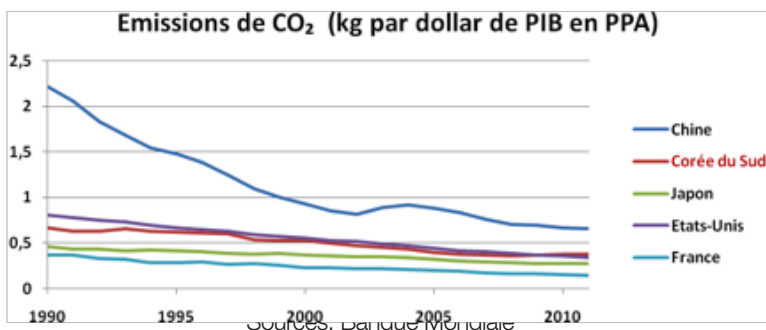
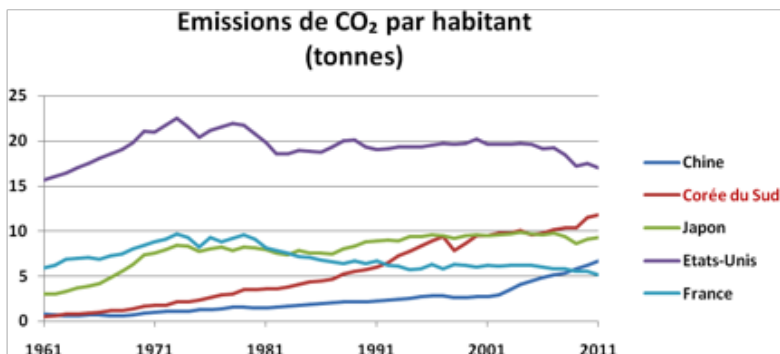
La production d'électricité (dont celle qui est produite par les entreprises pour leur utilisation propre) et le secteur manufacturier sont à l'origine des trois quarts des émissions de CO₂ de la Corée. Plus faible qu'en Chine (85 %), ce pourcentage est proche de celui qui caractérise la structure japonaise des émissions (70 %) et il est beaucoup plus élevé qu'en France (36%).

Entre 2000 et 2010, le charbon a participé à 13 % de l'accroissement de la production électrique et le gaz et le nucléaire à respectivement 40 % et 34 %. Les énergies renouvelables n'ont contribué qu'à 2 % de l'accroissement de la production électrique coréenne entre 2000 et 2010.

LA COREE DU SUD FACE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

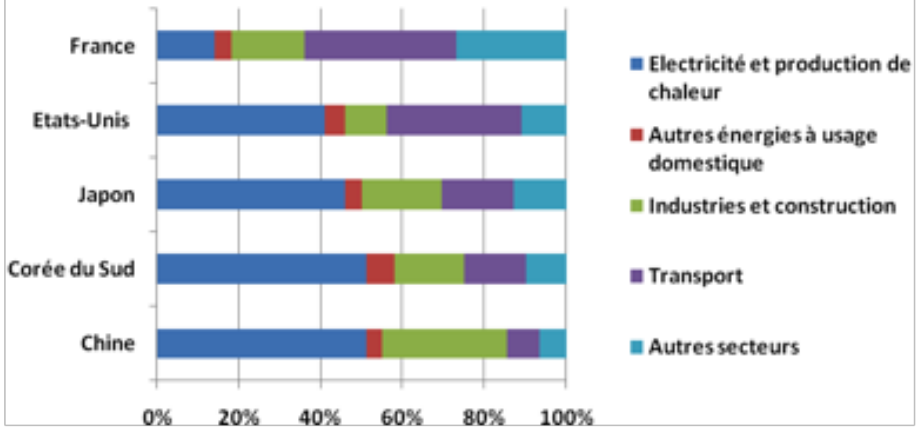


Sources: Enerdata



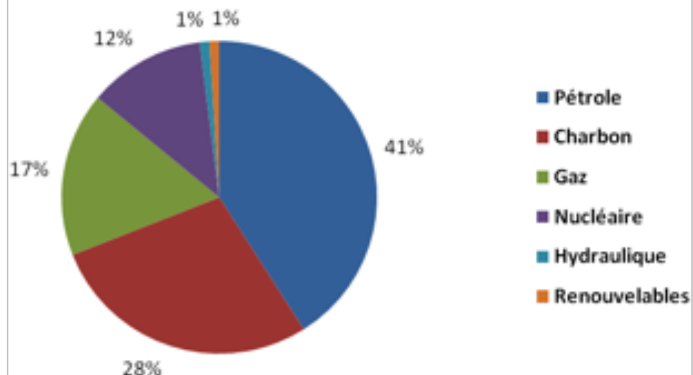
Sources: Banque Mondiale

Emissions de CO2 par secteur en 2012



Sources: Agence internationale de l'énergie

Mix énergétique sud-coréen en 2013



Sources: Administration américaine pour l'information sur l'énergie (US EIA)



2. LA STRATEGIE DE CROISSANCE VERTE A UN CARREFOUR¹

LEE JAE-SEUNG, KOREA UNIVERSITY

Références

Commission on Green Growth, 2014, The Second Five Year Plan for Green Growth
Jung, Yeon-Mi, 2015, "Is South Korea's Green Job Policy Sustainable," in *Sustainability*, 7, 8748-8767.

Kemco, 2014, Energy Statistics Handbook.

Kim, Sung-Young and Thurbon, Elizabeth, 2015, "Developmental Environmentalism: Explaining South Korea's Ambitious Pursuit of Green Growth," in *Politics & Society*, vol. 43(2), 213-2240.

Lee J.-S. and Yu J., 2012, The Economic Opportunities and Constraints of Green Growth: The Case of South Korea, *Asie Visions*, n° 50, February.

Lee J.-S., 2013a, Low-Carbon Green Growth and South Korea's Governance of Climate Change in David Held, Charles Roger and

Eva-Maria Nag, ed., *Climate Governance in the Developing World*, London; Polity Press.

Lee J.-S., 2013b, Towards green energy cooperation in Northeast Asia: Implications from European experiences, *Asia Europe Journal*, vol.11, n° 3, August.

Ministry of Trade, Industry and Energy (Motie), 2014, The Second National Basic Energy Plan.

Ministry of Trade, Industry and Energy (Motie) & Korea Energy Economics Institute (KEEI), 2014, *Yearbook of energy statistics*.

Presidential Commission on Green Growth, 2009, Road to Our Future: Green Growth, National Strategy and the Five-Year Plan (2009-2013).

Presidential Commission on Green Growth, 2010, 2008-2009 Progress Report.

Yun, Sun-Jin et al., 2015, "Climate Policy Networks in South Korea: Alliance and Conflicts," in *Climate Policy*, 14-2, 283-301.

La stratégie sud-coréenne de « croissance verte, faible en carbone » est un éventail de politiques englobant le changement climatique, les énergies renouvelables et le développement durable depuis son lancement, en 2008, par le Président Lee Myung Bak. Une impulsion politique initiale a permis un changement de paradigme, d'un développement économique basé sur la consommation de combustibles fossiles à un modèle plus respectueux de l'environnement avec de faibles émissions de carbone et le recours accru aux énergies renouvelables, y compris l'énergie nucléaire. Tout en mettant en place des mesures pour limiter les émissions de carbone afin de lutter contre le changement climatique, cette stratégie a pour objectif de créer des emplois dans le secteur des énergies renouvelables. Ce nouveau paradigme a été progressivement institutionnalisé, et une allocation budgétaire du gouvernement central a permis de lancer rapidement des projets de croissance verte.

¹ Version modifiée d'un article intitulé "Corée du Sud : la croissance verte comme stratégie" publié dans *Regards sur la Terre 2015 : construire un monde durable* (Armand Colin).

Cependant, cette stratégie a été confrontée à un certain nombre de défis. Les questionnements et les préoccupations se sont multipliés quant à sa crédibilité. Les stratégies « top-down » ont dû être ajustées en fonction des nouvelles priorités du gouvernement de Park Geun-hye. L'efficacité des mesures prises entre 2009 et 2013 est toute relative. L'accident nucléaire de Fukushima et la forte fluctuation des prix du pétrole et du gaz ont aussi affecté le contexte politique de la croissance verte.

Cet article examine l'évolution de la stratégie de croissance verte de la Corée du Sud depuis 2008 et examine les défis que celles-ci a rencontrés dans sa mise en œuvre. Cette analyse est d'autant plus cruciale que la Corée du Sud réfléchit à la nouvelle stratégie qu'elle appliquera en 2020.

L'évolution de la stratégie de croissance verte sud-coréenne

La stratégie de croissance verte cherchait à répondre à plusieurs enjeux, dont le changement climatique, la dépendance aux importations de pétrole et de gaz, l'épuisement des combustibles fossiles, ou encore le ralentissement économique mondial. La transition vers une économie faible émettrice en carbone implique une transformation de secteurs économiques clés, le déploiement de nouvelles technologies et un changement du mode de vie des citoyens, tout en garantissant la création d'emplois.

Depuis août 2008, le gouvernement sud-coréen a présenté une série de mesures. En 2009, le « New Deal vert » a été présenté comme un plan de relance économique pour faire face à la crise financière mondiale en recourant à un développement des technologies vertes et à un investissement massif dans les industries liées à l'environnement. La stratégie de croissance verte a alors connu un progrès

rapide grâce à son institutionnalisation à travers la loi-cadre sur la croissance verte faible en carbone (Framework Act on Low Carbon Green Growth). Le Comité présidentiel sur la croissance verte, créé à partir de la fusion des comités existants sur le développement durable, le changement climatique et l'énergie, a accéléré la prise de décision et l'a rendue plus systématique. Le premier plan national de base sur l'énergie (National Basic Energy Plan), publié en 2008, a pris en compte les prévisions de la demande énergétique à l'horizon 2030 et a fixé un objectif de consommation d'énergies renouvelables à 11 %, une forte augmentation par rapport au plan précédent, de 2006, dont l'objectif était de 2,14 %.

Pour disposer d'un instrument clé pour le développement des énergies renouvelables, le gouvernement a remplacé le système de subventionnement existant par un système de quotas de production d'électricité d'origine renouvelable en 2012. L'objectif est de passer d'une production de 2 % en 2012 à 10 % en 2020. À ce cadre stable permettant le développement du marché intérieur s'ajoutent d'autres politiques comme un système d'échange d'émissions (ou marché au carbone), le développement de villes vertes, etc.

Il était attendu que l'infrastructure industrielle de la Corée du Sud participe pleinement à l'essor des secteurs de l'énergie verte. Les principales industries lourdes sud-coréennes ont en effet investi le secteur de l'énergie éolienne et les grandes sociétés d'électronique ont participé à celui de l'énergie photovoltaïque. Les capacités technologiques de pointe de la Corée du Sud dans le domaine des communications devaient aussi renforcer les projets de réseaux intelligents. De plus, le gouvernement a mis en place un ambitieux plan d'investissement de recherche et de développement afin de combler le fossé technologique entre la Corée du Sud et les

pays leaders en termes d'énergie verte. Enfin, une importante dotation budgétaire a permis de multiplier les plates-formes politiques et de stimuler les discussions académiques.

Dans le cadre des actions de lutte contre le changement climatique mises en œuvre avant la conférence de Copenhague, le gouvernement sud-coréen a confirmé dès novembre 2009 son engagement en annonçant un objectif à mi-parcours d'une réduction des GES de 30 % d'ici 2020 par rapport au scénario de base. Les objectifs de réduction des GES ont été établis pour des secteurs spécifiques, y compris les transports (26,7 %), le bâtiment (26,9 %) et la production d'énergie (34,3 %), tandis que le secteur de l'industrie devait s'engager sur une réduction plus faible, de 18,2 %. Au niveau mondial, la stratégie de croissance verte du pays a obtenu des résultats significatifs. La Corée a œuvré pour la création de l'Institut mondial pour la croissance verte (Global Green Growth Institute-GGGI) et du Centre sur les technologies vertes (Green Technology Center, GTC), et a accueilli le siège du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF). Cette stratégie est rapidement devenue un symbole de la politique de l'administration Lee.

En dépit d'une réticence avant tout rhétorique, l'administration Park qui a succédé à celui-ci

a réaffirmé son soutien à cette stratégie. La Présidente a promis d'accroître la contribution de la Corée du Sud au GCF de 100 millions de dollars, et a insisté sur le rôle du pays, en matière de coopération internationale, pour lutter contre le changement climatique. Le deuxième plan national de base sur l'énergie pour 2035, promulgué en 2013, a insisté sur la gestion de la demande, la diversification des sources de production d'électricité et la réduction de la part du nucléaire. L'objectif de 11 % d'énergie renouvelable n'a pas été modifié. Le second plan quinquennal pour la croissance verte (2014-2018), adopté en juillet 2014, a réaffirmé les trois objectifs concernant: une économie faible en carbone ; une économie créative grâce à la convergence des technologies vertes et des technologies de l'information et de la communication ; un mode de vie propre et résilient au changement climatique.

Les défis adressés à la croissance verte

Malgré la multiplication rapide de cadres politiques et juridiques, la stratégie de croissance verte fait face à des défis croissants au cours de l'administration Park.

Performances de la croissance verte

L'objectif principal de la stratégie de croissance verte était de réaliser la transition d'une

Tableau 1: Sources d'énergies primaires en Corée du Sud

Year	Primary Energy Supply (1,000 toe)												
	Total	Coal		Petroleum		LNG		Hydro		Nuclear		Renewables	
2006	233,372	56,687	24.3%	101,831	43.6%	32,004	13.7%	1,305	0.6%	37,187	15.9%	4,358	1.9%
2007	236,454	59,654	25.2%	105,494	44.6%	34,663	14.7%	1,084	0.5%	30,731	13.0%	4,828	2.0%
2008	240,752	66,060	27.4%	100,170	41.6%	35,671	14.8%	1,196	0.5%	32,456	13.5%	5,198	2.2%
2009	243,311	68,604	28.2%	102,336	42.1%	33,908	13.9%	1,213	0.5%	31,771	13.1%	5,480	2.3%
2010	263,805	77,092	29.2%	104,301	39.5%	43,008	16.3%	1,391	0.5%	31,948	12.1%	6,064	2.3%
2011	276,636	83,640	30.2%	105,146	38.0%	46,284	16.7%	1,684	0.6%	33,265	12.0%	6,618	2.4%
2012	278,698	80,978	29.1%	106,165	38.1%	50,185	18.0%	1,615	0.6%	31,719	11.4%	8,036	2.9%
2013	280,290	81,915	29.2%	105,811	37.8%	52,523	18.7%	1,771	0.6%	29,283	10.4%	8,987	3.2%

économie dépendante d'énergies fossiles vers une économie à faible émission de carbone basée sur les énergies renouvelables. L'objectif de la part d'énergie renouvelable fixé par le gouvernement était ambitieux. Depuis la mise en œuvre de cette stratégie, les énergies photovoltaïque et éolienne se sont fortement développées. Toutefois, leur part dans le mix électrique demeure marginale : 2,7 % (solaire), 2,2 % (éolienne) et 0,3 % (thermique). Comme l'indique le tableau suivant, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique demeure limitée, malgré un accroissement partiel. En parallèle, le recours aux matières fossiles a augmenté, notamment l'utilisation du charbon et du gaz ! De nombreuses critiques se sont donc portées sur l'évolution de ce mix énergétique et sur les ambitions initiales, peu réalistes.

Une série de variables externes, comme le ralentissement économique mondial et une récession concernant les industries des énergies renouvelables dans le monde, a affecté la transition vers une croissance verte. Le boom du gaz de schiste en Amérique du Nord a forcé le secteur des énergies renouvelables à accroître sa compétitivité pour pouvoir rivaliser avec les combustibles fossiles bon marché, en particulier le gaz naturel. Plusieurs entreprises se sont retirées du marché ou ont fortement réduit leur taille.

Les émissions de GES se sont également accrues, comme indiqué dans le premier article de ce dossier. D'un point de vue industriel, la structure économique de la Corée du Sud reste défavorable à de faibles émissions de carbone, étant donné que les principaux secteurs industriels du pays sont intensifs en énergie et orientés vers l'exportation, comme les secteurs de l'acier et de la pétrochimie. En dépit de l'accent mis sur la réduction des GES, les mesures prises ne sont pas bien mises en œuvre. Un certain nombre de mesures d'atténuation des GES sont soit encore en

cours de planification, soit ont été mises en œuvre avec retard. La nécessité d'augmenter la consommation d'électricité est devenue une préoccupation majeure, alors que l'industrie de l'acier augmentait ses capacités de production. Pour ce faire, la production d'électricité à base de charbon ou de gaz a été accrue. Dans l'ensemble, les puissantes industries sud-coréennes se sont inquiétées de toute mesure de réduction des émissions qui pouvaient réduire leur compétitivité.

Conséquences environnementales et agenda nucléaire

Même si la stratégie de croissance verte soulignait l'importance d'un développement respectueux de l'environnement, un certain nombre de projets ont eu, à l'inverse, des conséquences néfastes sur l'environnement. Le projet de restauration des quatre rivières, auquel a été attribuée une grande partie du budget national pour la stratégie de croissance verte, a été critiqué. Plusieurs inondations ont été imputées au projet, même si cela n'a pas encore été scientifiquement prouvé. Les projets visant à multiplier les maisons vertes et les emplois verts n'ont également pas atteint les objectifs initiaux.

La question nucléaire fait l'objet d'un autre débat dans le cadre de la promotion de la croissance verte. L'énergie nucléaire fait partie intégrante de la stratégie nationale et est même présentée comme l'une des mesures les plus importantes afin de réduire les émissions, et les plus lucratives. Cependant, l'engagement du gouvernement à accroître la part de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique s'est heurté à la question de la sécurité des installations à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima. Même si le gouvernement insiste sur le nécessaire développement du nucléaire, la compatibilité entre énergie nucléaire et

croissance verte est discutable ².

Soutien politique réduit

La stratégie de croissance verte a été perçue comme un programme phare de la politique de Lee Myung-bak. Cependant, la priorité qui lui a été accordée semble avoir diminué au cours de l'administration de Park Geun-hye, qui paraît avoir revu à la baisse les ambitions du gouvernement précédent. L'agence gouvernementale en charge de la croissance verte a été transférée du Comité présidentiel sur la croissance verte au Premier ministre. Pire, la croissance verte semble être passée du statut de « doctrine sacrée » à celle de « tabou politique » parmi les décideurs politiques. Le fait d'avoir exagéré, sur le plan politique, l'importance de la croissance verte a conduit, de façon contreproductive et inattendue, à des répercussions négatives.

La stratégie de croissance verte conçue et mise en œuvre par le gouvernement conservateur a cherché à conjuguer la protection de l'environnement avec la défense d'une politique industrielle substantielle n'affaiblissant pas la compétitivité des géants nationaux. La cohabitation entre les termes « vert » et « croissance » a inévitablement provoqué une série de débats. De nombreuses critiques ont été faites par un large panel d'acteurs allant des ONG aux parties progressistes, de certains acteurs économiques à la faction anti-Lee du parti conservateur. Si ces critiques ne visaient pas l'idée même de croissance verte, il était nécessaire de redéfinir le champ d'application et les caractéristiques de la stratégie sud-coréenne, et ce d'autant plus que de nombreux acteurs politiques ont pris leur distance par rapport à la notion de croissance

verte afin de mieux critiquer le gouvernement conservateur. De manière ironique, l'accent mis sur la croissance verte est devenu un poids politique pour l'administration Park.

Vers la prochaine étape de la croissance verte en Corée du Sud

Il est à ce stade trop tôt pour juger des impacts à long terme de la stratégie de croissance verte du pays. Plutôt que d'apporter un jugement politique, ce court article propose plusieurs éléments pour transformer le concept en un programme national soutenable.

Premièrement, la mise en œuvre de la stratégie devrait être fondée sur la détermination d'objectifs réalistes afin d'obtenir un soutien politique continu. Deuxièmement, les mesures additionnelles devraient s'appuyer sur l'existence d'un cadre institutionnel et juridique stable. Troisièmement, le discours public devrait comprendre davantage de considérations environnementales et écologiques. Tout en poursuivant le double objectif de protection de l'environnement et de croissance, la première phase de la stratégie nationale a avant tout mis l'accent sur le volet industriel. Le rééquilibrage vers le volet environnement pourrait renforcer la cohérence de la stratégie. Enfin, les mesures « bottom-up » doivent se multiplier plutôt que les mesures « top-down », qui ont pour l'instant été privilégiées. Si une impulsion politique initiale était indispensable, il faut désormais que les citoyens s'impliquent plus activement et que des projets se développent à l'échelle locale. L'actuel affaiblissement du soutien à la croissance verte doit servir d'opportunité pour façonner une nouvelle stratégie s'appuyant sur la dynamique de la société civile.

2 Eisen Steven, Bondaz Antoine, « L'avenir du nucléaire civil sud-coréen : entre indépendance énergétique et crainte d'un incident », *Korea Analysis*, n° 5, février 2015.



3. QUELLE CONTRIBUTION DE LA COREE DU SUD A LA COP 21 ?

CHUNG SUH-YONG, KOREA UNIVERSITY

En tant que douzième émetteur mondial de gaz à effet de serre, la Corée du Sud tente de trouver un rôle approprié dans les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique, sans pour autant amoindrir sa compétitivité. Au lieu de considérer le changement climatique comme une question de coût, la Corée du Sud essaye de développer des stratégies climatiques le considérant comme une opportunité. En plaçant la promotion d'un développement bas carbone comme une stratégie de croissance, le pays a cherché à orienter les débats de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à travers son rôle dans la création de l'Institut pour une croissance verte globale (Global Green Growth Institute, GGGI) et du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF).

La contribution sud-coréenne décidée à l'échelle nationale (INDC), preuve des efforts continus mais insuffisants du pays

En tant que pays non membre de l'annexe I du protocole de Kyoto (les pays

les plus développés d'alors), la Corée du Sud a considéré qu'elle pouvait jouer un rôle d'intermédiaire entre les pays développés et les pays en développement au cours des négociations de la CCNUCC. Comme l'ensemble des autres pays, la Corée du Sud a essayé de déterminer son INDC afin de satisfaire ses intérêts nationaux tout en répondant aux attentes de la communauté internationale. Après de longues délibérations, la Corée du Sud a présenté son INDC le 30 juin 2014. Celle-ci indique un objectif de réduction des GES de 37 % d'ici à 2030 par rapport au scénario de base. Cet objectif est plus ambitieux que l'objectif précédemment annoncé par le Président Lee (30 % à l'horizon 2020), au terme d'un débat politique très vif.

Initialement, le gouvernement sud-coréen avait élaboré quatre scénarios de réduction des GES, pas tous davantage ambitieux que l'objectif de la précédente administration. Le scénario 1 était celui d'une réduction de 14,7 % à l'horizon 2030, soit une hausse des émissions de 5,5 % par rapport au scénario du gouvernement précédent. Le scénario 2 était celui d'une réduction de 19,2 % soit dans la droite ligne avec le scénario du gouvernement précédent. Le scénario 3 correspondait à une réduction de 25,7 %, soit une réduction supplémentaire de 8,1 %. Enfin, le scénario 4 était celui d'une réduction de 31,3 %, soit une réduction supplémentaire de 15 % par rapport au scénario du gouvernement précédent.

Bien que le scénario 4 soit le plus ambitieux, il contenait plusieurs éléments controversés, comme l'augmentation du recours à l'énergie nucléaire. De nombreux leaders d'opinion internationaux ont alors critiqué le plan de la Corée du Sud avant même que le pays ne rende sa version finale au secrétariat de la CCNUCC. Certains pays de l'annexe I ont également fait part de leurs préoccupations quant à cette faible ambition du gouvernement sud-coréen dans la lutte contre le changement climatique.

D'autres scénarios ont alors été présentés, mais tous critiqués comme n'étant pas assez ambitieux. En conséquence, le gouvernement a revu sa copie afin de répondre aux attentes de la communauté internationale. Malgré des contestations internes, le pays a présenté son INDC au secrétariat de la CCNUCC, le 30 juin dernier.

Par rapport aux quatre scénarios initiaux, l'INDC finale contient un objectif et des mesures plus ambitieux pour réduire les émissions de GES du pays. Afin de promouvoir de nouvelles opportunités pour les industries nationales et de renforcer son leadership international, le gouvernement a décidé d'adopter l'objectif d'une réduction de 36 % des émissions de GES à l'horizon 2030, par rapport au scénario de base. Dans ce cadre, la Corée du Sud va utiliser le mécanisme international de marché lui permettant d'acheter des crédits d'émissions à d'autres pays. Il est également possible que la Corée du Sud développe un partenariat avec la Corée du Nord afin de racheter ses crédits à ce pays, en échange du financement d'industries propres. La Corée du Sud envisage également de mettre en œuvre diverses mesures visant à maintenir la compétitivité des industries. À cet effet, le pays envisage la révision partielle de son marché national de carbone, l'accroissement de la production d'énergie d'origine nucléaire et la promotion des technologies à faible intensité en carbone dans les transports et les bâtiments. Malgré cet objectif ambitieux, un plan plus détaillé décrivant des mesures spécifiques à prendre pour réduire les émissions de GES et s'inscrivant dans la stratégie nationale « d'économie créative » serait nécessaire.

La Corée du Sud peut-elle devenir un leader dans les domaines de la finance verte ?

Afin de parvenir à une économie bas carbone, une nouvelle stratégie de croissance est

indispensable et la réorientation de ressources financières est essentielle. Il est important, pour la Corée du Sud, de développer une approche adéquate pour promouvoir sa stratégie de croissance et le financement d'une telle stratégie au cours des négociations de la CCNUCC. Deux institutions devraient avoir un rôle central : l'Institut pour une croissance verte globale (Global Green Growth Institute, GGGI) et le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF).

L'Institut pour une croissance verte globale

L'Institut pour une croissance verte globale (GGGI) a été créé en 2012 sous l'impulsion de la Corée du Sud afin d'aider les pays en développement dans la création et l'établissement de leurs stratégies nationales de croissance à faible émission de carbone. Compte tenu qu'une plus grande part des émissions de GES sera le fait des pays en développement dans un avenir proche, il est essentiel, pour ces pays, de préparer des stratégies de croissance sobre en carbone. Les organisations internationales doivent donc travailler en étroite collaboration avec les gouvernements des pays en développement afin d'identifier les secteurs les plus appropriés pour mettre en œuvre de telles stratégies. À ce jour, rares sont les organisations internationales qui peuvent aider les pays en développement dans l'élaboration de plans de croissance basés sur les conditions économiques, politiques et sociales propres à chaque pays. En ce sens, le GGGI peut permettre d'aider ces pays à mieux concevoir leurs INDC.

Pour l'instant, les développements récents du GGGI paraissent un peu décevants. Initialement, les activités de GGGI semblaient plus appropriées pour les pays à revenu moyen ou supérieur, et en développement, comme la Chine, l'Inde, le Mexique, l'Indonésie, le Brésil et l'Afrique du Sud, pays à l'origine d'une grande partie des émissions mondiales

de GES. Compte tenu de leur réticence à prendre des engagements juridiquement contraignants pour réduire leurs émissions, il a été considéré qu'encourager ces pays à développer des plans de croissance bas carbone était la meilleure solution pour lutter contre le changement climatique. Toutefois, selon le plan stratégique adopté par le GGGI, l'Institut concentre ses efforts sur les pays en développement à faible revenu et leur alloue davantage de ressources qu'aux autres. Tout en promouvant une croissance verte afin de réduire la pauvreté de ces pays, une priorité équivalente devrait être donnée à la promotion d'une croissance verte pour les pays en développement les plus avancés, ceux qui représentent la majorité des émissions de GES des pays en développement.

Il est également vrai que le GGGI a moins insisté sur l'aspect de planification de la croissance verte. Le département principal du GGI responsable de cette planification est censé aider les pays à planifier et à mettre en œuvre le développement de leurs plans de croissance verte. Cependant, le fonctionnement de l'Institut démontre que la priorité a été donnée à la mise en œuvre et non à la planification de ces stratégies. Or la Corée est non seulement le pays d'accueil mais aussi le plus gros contributeur financier au GGGI. Elle devrait donc influencer l'Institut afin de donner une priorité égale à la planification et à la mise en œuvre de ces stratégies de croissance verte. Au cours de la CCNUCC, le pays doit aussi tenter de généraliser les recommandations du GGGI.

Le Fonds vert pour le climat

Afin d'assurer le financement à long terme du changement de paradigme vers une croissance verte, un Fonds vert pour le climat a été créé. Le GCF est censé répondre aux directives de la COP 21. Sous l'administration Lee Myung-bak, le gouvernement sud-coréen

a tenu à accueillir la GCF afin de davantage contribuer à l'élaboration des règles et des institutions mondiales concernant le financement mondial contre le changement climatique. Au niveau international, alors que le GGGI est considéré comme une organisation pouvant aider les pays à définir une stratégie de développement verte, le GCF canalise les ressources financières afin de mettre en œuvre ces stratégies. Grâce à son rôle actif dans la promotion d'une croissance verte et dans la création du GGGI, la Corée du Sud a obtenu d'accueillir le secrétariat du GCF.

Depuis la création du GCF, la Corée du Sud a essayé de renforcer sa contribution. Durant le sommet onusien sur le climat tenu New York en 2014, la Corée du Sud a annoncé son intention d'accroître sa contribution financière au GCF de 100 millions de dollars. Alors que la plupart des contributions financières viennent des pays développés de l'annexe I, l'engagement financier de la Corée du Sud a été perçu comme l'effort exceptionnel d'un pays cherchant à servir d'intermédiaire entre pays développés et pays en développement. D'autres pays en développement, comme le Mexique et le Pérou, ont depuis suivi le précédent de la Corée du Sud et accru leurs contributions financières au GCF.



4. LA COREE DU SUD FACE AU DEFI CLIMATIQUE

JEAN-CHRISTOPHE SIMON, EDDEN

Références

Jones R.S., Yoo B., *Korea's green growth strategy: Mitigating climate change and developing new growth engines*, OECD Publishing, 2011.

Young Soogil (ed.), "South Korea Chapter" in *Deep Decarbonization Pathway Project DDPP Report*, IDDRI SDSN, 2014.

Han Heejin, "Korea's pursuit of low-carbon green growth: A middle-power state's dream of becoming a green pioneer", *The Pacific Review*, 2015.

Republic of Korea, *INDC - Submissions Intended Nationally Determined Contributions*, 2015.

Kim Sungjin, "South Korea's Climate change Diplomacy: Analysis Based on the Perspective of South Korea's Climate Change Diplomacy", Working Paper, *East Asia Institute*, 2014.

La République de Corée avait voulu montrer l'exemple et se poser en leader en annonçant, dès 2008, son programme pour une croissance verte et une économie à faible émission de gaz à effet de serre. À l'aune des annonces faites à cette époque, les objectifs de réduction d'émissions de GES qu'elle propose actuellement apparaissent très modestes, et plusieurs experts ou analystes les ont qualifiés « d'inadéquats ». La déclaration d'intention sud-coréenne (Intended National Declared Contributions - INDC) à la Conférence de Paris-COP 21 ne semble pas à la hauteur des enjeux tant en ce qui concerne la participation de la Corée aux efforts engagés par la communauté internationale pour le changement de régime

climatique international (CNUCC) que la vision sud-coréenne d'une société en voie de décarbonation.

S'agit-il d'un revirement politique ou d'une position tactique prudente ? Il est intéressant d'examiner ce hiatus entre le grand dessein de croissance verte de 2008 et les annonces des INDC pour la COP 21. Cet article propose trois niveaux de lecture : un bref cadrage macro-économique des questions énergie – climat en relation avec les ambitions de croissance verte sera suivi d'un point sur les annonces faites en vue des négociations internationales de la COP 21. Enfin, celles-ci seront comparées aux trajectoires de la Corée du Sud vers un avenir décarboné à l'horizon 2030/2050, fruit des travaux de l'Edden.

La Corée du Sud, un leader de la croissance verte ?

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, début 2008, la Corée du Sud occupe une position internationale ambitieuse. À l'occasion des négociations internationales sur le climat (CNUCC), la troisième communication nationale sud-coréenne de 2011 a mis en exergue ce nouveau paradigme de croissance décarbonée. Le document présenté par Yoo Young Sook, ministre de l'Environnement, contenait un catalogue détaillé de politiques climatiques, attestant d'une volonté gouvernementale d'adopter une position internationale exemplaire. La Corée du Sud pouvait aussi se prévaloir de plusieurs initiatives prises sur la scène internationale, comme le lancement de l'East Asian Climate Partnership (un cadre de coopération technique et financière), la fondation du Global Green Growth Institute, ou encore l'accueil du Green Climate Fund à Incheon, à proximité de l'éco-cité de Songdo. Ces initiatives ont consacré les efforts de la diplomatie sud-coréenne pour la promotion des instruments de mise en œuvre des politiques climatiques.

Ces orientations politiques étaient la résultante de trois préoccupations visant à : déclencher une « relance verte » à la suite de la crise financière mondiale, occuper une position de leader sur des technologies énergie/climat en valorisant les atouts nationaux dans les hautes technologies et, enfin, renforcer le 'soft power' sud-coréen en Asie. Pour autant, cette quête d'exemplarité et cet activisme apparaissent comme paradoxaux pour un pays se trouvant dans une position particulière. La Corée du Sud n'est pas un pays en développement mais une économie développée, membre de l'OCDE depuis 1996. Avec sa base productive, ses technologies et ses grandes firmes, le pays dispose des moyens de sa politique de « croissance verte » tout en étant confronté à un défi majeur pour un infléchissement de son chemin de croissance. En effet, jusqu'à présent, la Corée du Sud est un exemple de « capitalisme industriel carboné ». L'expansion économique et les transformations du pays au cours des dernières décennies se sont logiquement accompagnées d'une forte progression de la consommation d'énergie, à commencer par l'électricité, reflet de l'urbanisation et de la hausse du niveau de vie des Sud-Coréens. Les émissions de GES ont suivi la même tendance.

Ce contexte constitue un véritable défi énergétique pour la Corée du Sud car les investissements requis pour satisfaire la demande seront lourds. De plus, cette soif énergétique repose sur des importations massives que ce soit de pétrole, de gaz, mais aussi de charbon et d'uranium. En effet, la place des énergies fossiles reste majoritaire. Certes, l'accroissement de la part du nucléaire permet d'asseoir une maîtrise technologique nationale et un potentiel d'exportation (concrétisé par la vente de quatre réacteurs, dont un en cours de livraison, aux Émirats Arabes Unis), et aussi de limiter les émissions de CO₂ du secteur électrique. Pourtant, la stratégie de croissance verte fixe des objectifs relatifs à l'installation

de nombreuses capacités de production d'énergies renouvelables.

Les engagements de la Corée dans le régime climatique international

Cette difficile équation en matière d'énergie et d'émissions de CO₂ peut expliquer la posture prudente du pays dans les négociations de la CNUCC, et plus particulièrement pour la préparation de la COP 21 à Paris. Certes, à l'occasion de la COP 15 de Copenhague, en 2009, la Corée avait annoncé une réduction volontaire de ses émissions de 30 % à l'horizon 2020 par rapport à la tendance Business As Usual (BAU). Par ailleurs les projets de croissance verte pouvaient faire espérer l'élaboration de scénarios ambitieux pour une transition énergétique qui auraient été en cohérence avec la stratégie nationale pour une économie verte faiblement carbonée. Il faut à ce propos rappeler deux spécificités de la situation coréenne.

D'une part, au titre des négociations climatiques, la Corée du Sud n'étant pas un pays de l'annexe 1 du protocole de Kyoto (groupe des pays industrialisés), elle n'était pas soumise à des contraintes de réduction d'émission quantifiées. D'autre part, la Corée du Sud est un émetteur modeste de GES. Elle est responsable de 1,5 % des émissions mondiales et se classe après le Japon (2,6 %), loin derrière l'Inde (6,3 %) et la Chine (23,2 %). Toutefois, la progression de ses émissions de CO₂ a été forte au cours des dernières décennies.

En vue de la Conférence de Paris, le gouvernement sud-coréen a annoncé une réduction forte de la tendance d'émission d'ici 2030. La baisse serait de 37 % par rapport au niveau qui résulterait du scénario BAU, c'est-à-dire sans effort particulier pour transformer les activités économiques et sociales. Cette réduction tendancielle

des émissions représenterait plus de 300 millions de tonnes de CO₂ en 2030. Elle se répartirait selon deux tiers/un tiers entre les efforts nationaux et les interventions sur le marché international du CO₂. Le premier volet consiste à accomplir davantage d'efforts pour la politique de mitigation avec le déploiement de mesures d'atténuation des émissions dans les domaines majeurs que sont l'industrie, l'énergie, l'habitat et les infrastructures urbaines, le transport. Le second volet consiste à accéder à plus de crédits carbone sur les marchés internationaux. À ce sujet, la Corée a participé activement à la mise en œuvre du mécanisme de développement propre. Bien qu'elle ne se classe qu'au 6^e rang en nombre de projets en Asie, elle a bénéficié de davantage de certificat de réduction des émissions que l'ensemble des pays de l'Asean en 2012. Le lancement du KETS cette année est également révélateur de sa volonté de promouvoir le marché carbone³. Enfin, la Corée se préoccupe de son adaptation aux conséquences du changement climatique et divers ministères préparent des plans finalisés afin de déployer des systèmes de surveillance et d'information climatique, d'améliorer la gestion des écosystèmes et des ressources en eau, et d'adapter l'encadrement sanitaire.

Une transition radicale est-elle possible?

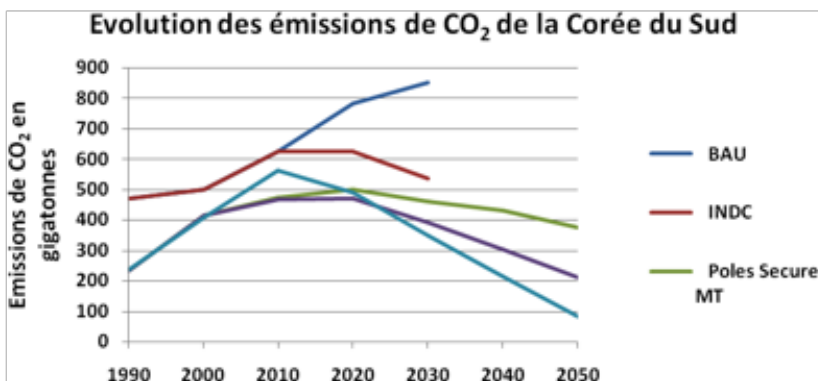
Compte tenu des éléments structurels de l'économie sud-coréenne et des ambitions du pays en faveur d'une croissance verte, la question de la transition énergétique se pose avec acuité. Le débat semble encore embryonnaire dans les cercles académiques, voire même esquivé parmi les experts de l'administration et des milieux économiques. L'impératif de progrès économique reste dominant, comme en attestent les débats

3 Mourier Wilfried, « La Corée du Sud, un nouvel acteur du marché carbone », *Korea Analysis*, n° 8, septembre 2015.

qui ont entouré la mise en place du KETS. Pourtant, les enjeux sont grands. Le scénario BAU ferait remonter la Corée dans le classement des pays émetteurs de CO₂, y compris au sein de l'OCDE, et le pays pourrait même accéder au podium des émissions par tête. La présente décennie est cruciale pour infléchir les tendances et adopter les mesures qui permettront de recadrer les évolutions de la Corée dans une perspective de croissance verte.

Un des objectifs de l'Edden est de se positionner dans le cadre d'un exercice international de comparaison des trajectoires et des mesures d'atténuation des émissions. Les deux scénarios (GR et MT) sont tirés du modèle mondial Poles⁴, qui envisage un infléchissement de l'évolution des régimes de croissance en fonction d'objectifs climatiques globaux qui sont très faiblement contraignants dans le cas du scénario MT (Muddlingthrough), conduisant à un réchauffement compris entre 3 et 4 degrés, et un peu plus contraignant dans le cas du scénario GR (Global Regime). La construction de ces scénarios s'appuie sur des hypothèses d'évolution de la démographie et de l'économie sud-coréennes, et de choix de trajectoires de décarbonation qui tiennent compte des possibilités du pays. Différent des précédents, le scénario DDPP (Deep Decarbonization Pathway Project) propose une trajectoire très volontariste de réduction

4 Le modèle Poles développé par l'Edden dans les années 1990 simule la demande et l'offre d'énergie de trente-deux pays et de dix-huit régions du monde. Il a été utilisé par le World Energy, Technology and Climate Policy Outlook 2030 (WETO 2030) de la Commission européenne, publié en 2003. Pour chaque pays ou région, sont isolés quinze secteurs de demande d'énergie et une quarantaine de sources de production d'énergie. La modélisation de la demande prend en compte les effets prix et revenus, les contraintes techniques, les tendances technologiques mais aussi l'évolution du marché des matières fossiles.



des émissions au niveau mondial. Il comporte des efforts importants d'atténuation dans la perspective d'émissions de GES très faibles en 2030.

Dans ces trois scénarios, les paramètres les plus importants pour la décarbonation de même que leur hiérarchisation sont analogues à ceux adoptés par la plupart des modèles énergie-climat. Ils mobilisent à des degrés divers les technologies de pointe largement déployées à l'horizon 2050, les énergies renouvelables et la séquestration du carbone. Par ailleurs, la décarbonation du mix électrique apparaît comme l'évolution la plus cruciale. Il faut noter que, pour le scénario DDPP comme pour les scénarios Poles/Sécure, les énergies fossiles verraient leur part très fortement réduite à l'horizon 2050. Ces scénarios de décarbonation ne préjugent bien sûr pas des arbitrages stratégiques conditionnés tant par les contraintes internationales (évolution des prix mondiaux de l'énergie, évolution du marché du carbone, nouveaux engagements climatiques, etc.) que par les priorités domestiques.

Comme le montre le graphique, le pic des émissions de CO2 se situerait au cours de la période 2015-2025. Si la proposition sud-coréenne fait apparaître une baisse significative

par rapport au scénario BAU⁵, la comparaison avec les scénarios MT et GR montre qu'elle propose une trajectoire conduisant à une baisse bien moins marquée. Passer d'une croissance d'1 % par an des émissions de GES à une réduction de 2 % par an entre 2020 et 2030, puis de 3 % par an entre 2030 et 2050, comme l'envisagent les scénarios Poles Secure, exigera de la part de la Corée du Sud des efforts considérables. Rappelons toutefois que la transition énergétique peut être accélérée par les évolutions structurelles comme un ralentissement économique plus marqué dans un contexte de tassement démographique.

Conclusion

La Corée du Sud abordera la COP 21 comme d'autres grandes économies de l'OCDE. D'un côté, elle cherchera à prendre une position diplomatique honorable, de l'autre elle devra assumer une position difficile relative à ses perspectives de transition à long terme vers l'objectif d'une économie décarbonée. Aussi elle adoptera sans doute une attitude prudente. Elle n'a pas intérêt à se mettre sous le feu des projecteurs car plusieurs pays ont

⁵ Suh Yong-chung, « What Contributions Can Korea Make at the 2015 Paris Climate Change Conference? », *Korea Analysis*, n° 8, septembre 2015.

bien l'intention de tenir les grands rôles à la COP 21.

Pour tenir ses engagements, la Corée du Sud devra redoubler d'efforts et se positionner pleinement dans la 3e révolution industrielle en consolidant une position de leader en matière de croissance verte. La recherche d'un nouvel avantage compétitif peut s'appuyer sur les technologies du numérique, la maîtrise énergétique (nucléaire, régulation électronique) ainsi que sur l'ingénierie des infrastructures, dont celles qui sont proposées pour l'éco-cité de Songdo⁶.

⁶ Cf Guahk Youngah : créer une éco ville, le cas de Songdo, infra.



5. LA COREE, UN NOUVEL ACTEUR DU MARCHÉ CARBONE

WILFRIED MOURIER

Références

Hawkins S., Jegou I., "Linking Emissions Trading Schemes. Considerations and Recommendations for a Joint EU-Korean Carbon Market", *ICTSD Global Platform on Climate Change, Trade and Sustainable Energy*, 2014.

International Emissions Trading Association, *GHG market: looking to the future of carbon markets*, 10th Report, 2013.

Jaffe J., Ranson M., Stavins R.N., "Linking Tradable Permit Systems: A Key Element of Emerging International Climate Policy Architecture", *Ecology Law Quarterly*, n° 36, p. 789-808, 2009.

Jones R.S., Yoo B., *Korea's green growth strategy: Mitigating climate change and developing new growth engines*, OECD Publishing, 2011.

Kang S.I., Oh J., Kim H., *Korea's low-carbon green growth strategy*, 2012.

Republic of Korea, INDC - Submissions Intended Nationally Determined Contributions (INDCs), 2015.

Smale R., Hartley M., Hepburn C., Ward J., Grubb M., "The impact of CO2 emissions trading on firm profits and market prices",

Climate Policy, vol. 6, p. 31-48, 2006.

Song T.-H., Lim K.-M., Yoo S.-H., "Estimating the public's value of implementing the CO2 emissions trading scheme in Korea", *Energy Policy*, vol. 83, p. 82-86, 2015.

Le plus récent système d'échange de quotas (ETS⁷), ou marché carbone, a vu le jour en République de Corée. Tout comme ses équivalents européen ou américain, ce système s'est progressivement imposé comme l'instrument d'une politique du climat qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). La Corée du Sud doit cependant faire face à la demande des industriels pour limiter le coût économique de la « décarbonation ».

Le développement économique basé sur la consommation accrue des ressources naturelles conduit nos sociétés à avoir un impact majeur sur le niveau mondial de ressources et sur l'état de l'environnement. Le réchauffement climatique lié à l'activité humaine entraîne des modifications d'une telle ampleur que Crutzen parle de l'entrée dans une nouvelle ère géologique : l'Anthropocène. Cependant, dans la plupart des régions du monde, l'atmosphère est une *res nullius*, une chose sans propriété, avec un libre accès pour quiconque souhaite produire du CO2 ou tout autre GES. La mise en place d'un prix sur la tonne de carbone rejetée permet de résoudre ce problème.

Cette tarification peut avoir lieu soit à travers une taxe, soit à travers la création d'un système de permis échangeables et négociables, un système d'échange de quotas. L'organisme de régulation détermine les secteurs et les entreprises concernés par la réglementation ainsi que les quantités de GES autorisées à

⁷ L'acronyme anglais ETS (Emission Trading System) sera préféré à l'acronyme français SPEN dans l'article. Ce choix résulte du fait que, dans la littérature académique, le terme ETS est davantage utilisé que SPEN

être rejetées. Chaque entreprise a la possibilité d'arbitrer entre l'achat de quotas sur le marché et la mise en place de mesures pour réduire ses émissions. Le système est efficient car les mesures les moins coûteuses sont décidées en priorité. En définitive, en fonction du besoin de quotas par les entreprises, un prix de marché va se former par la confrontation de l'offre et de la demande de quotas.

Les systèmes de permis négociables suscitent un intérêt croissant dans le monde. Après les deux premières phases de fonctionnement du système communautaire européen de quotas échangeables (Sceqe), l'idée s'est largement diffusée. À ce jour, on recense quinze programmes en fonctionnement, et les perspectives de déploiement semblent encore plus importantes. Pour comprendre dans quelle mesure le KETS a permis de satisfaire les engagements politiques du Président Lee Myung-bak et afin de apprécier son degré d'acceptation par les entrepreneurs, nous reviendrons brièvement sur la politique climatique mise en œuvre par la Corée du Sud et l'adoption de cet ETS. Dans un deuxième temps, nous approfondirons les caractéristiques techniques de ce mécanisme de marché pour comprendre les compromis qui ont rendu possible sa mise en œuvre.

Le contexte du KETS⁸ : relance, environnement et économie créative

Lee Myung-bak avait fait campagne sur les avantages et les atouts économiques d'un mode de développement bas carbone dans un pays où l'énergie consommée provient très majoritairement du charbon et du pétrole. Lui succédant en février 2013, Park Geun-hye s'est d'abord montrée réticente à poursuivre la

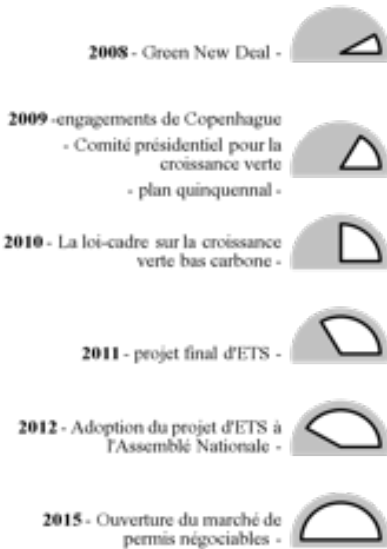
politique verte engagée par son prédécesseur. Toutefois, même si le slogan d'économie créative est préféré à celui d'économie verte, l'orientation politique du nouveau gouvernement n'entre pas en contradiction avec les programmes précédents. La Présidente a expliqué que la lutte contre les changements climatiques figurait parmi les priorités de son gouvernement et le concept d'« économie créative », englobant la croissance verte, apparaît avant tout comme une stratégie politique de différenciation vis-à-vis de son prédécesseur.

Le 6 avril 2010, le gouvernement sud-coréen a adopté le décret d'application de la loi-cadre sur le Low Carbon. Celle-ci fournit les objectifs à moyen et à long terme relatifs à la réduction des émissions de carbone mais également aux besoins d'information, d'étiquetage carbone, de taxation du carbone et d'utilisation d'énergies renouvelables. Cette loi a surtout donné les lignes directrices pour la création d'un ETS.

Un an après, le gouvernement sud-coréen a publié son projet final d'ETS. Conçu sur le modèle du SCEQE, le KETS est un programme en trois phases. Le système de plafonnement et d'échange a été adopté par l'Assemblée nationale en mai 2012 et, selon le calendrier initial du projet, la première phase du programme devait commencer le 1er janvier 2013. Cependant, un groupe de plus de 500 industriels s'y est opposé, en mettant en avant les risques encourus pour les exportations coréennes en raison d'une baisse potentielle de compétitivité. C'est seulement après une négociation sur le fonctionnement du KETS entre gouvernement, industriels, organisations non gouvernementales, experts et autres parties prenantes qu'une base juridique est apparue en décembre 2013. C'est ainsi, dans un environnement politique où le développement et la relance économique s'appuient sur l'innovation et les grands travaux, qu'est apparue l'idée d'un marché du carbone. L'objectif des gouvernements

⁸ KETS (Korean Emission Trading System), acronyme anglais pour « système coréen de quotas échangeables ».

successifs est la promotion de nouvelles technologies liées à l'environnement. La R&D dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique apparaît comme une perspective de croissance économique, du fait de la dynamique mondiale concernant la réduction des émissions de GES.



Un compromis entre coût et efficacité économique

Les fondements de l'ETS sont d'une part la définition des périmètres et d'autre part la détermination des objectifs. Le premier critère concerne tant les types de GES, la définition géographique de la réglementation que les secteurs et entités qui devront faire état d'efforts de réductions des émissions. Il permet de répondre aux questions « quoi ? », « où ? » et « qui ? ». Le second critère informe sur le niveau de l'engagement par secteur et par entité. Chaque système doit définir le niveau de la réduction à atteindre pour une période de conformité : « combien ? » et

« quand ? ». L'avantage d'un tel mécanisme est qu'il permet de laisser la liberté aux entités réglementées de choisir le moyen de parvenir au résultat escompté : « comment ? ».

Le 1er janvier 2015, la République de Corée a lancé le KETS, le troisième programme de plafonnement et d'échange à l'échelle nationale en opération en Asie. Celui-ci est applicable à des installations individuelles émettant plus de 25 000 tonnes teqCO₂ par an ou à des entités dont les installations combinées émettent plus de 125 000 teqCO₂. En tant que tel, l'ETS sud-coréen couvrira environ 500 entreprises, auxquelles s'ajoutent les cinq compagnies aériennes nationales, et plus de 1 600 installations, soit environ 66 % des émissions des GES du pays. Il comprend les six GES du protocole de Kyoto : le CO₂, le N₂O, le CH₄, les PFC, le HFC et le SF₆.

Dans un ETS, la quantité de GES que les entreprises peuvent émettre est répartie sous forme de quotas. Or le mode d'allocation de ces quotas soulève des oppositions entre les recommandations de la communauté scientifique et les décideurs politiques. Tandis que les économistes prônent l'attribution de permis via les enchères, les autorités gouvernementales privilégient l'allocation gratuite basée principalement sur des données historiques. La Corée ne déroge pas à cette règle, avec 100 % des quotas alloués gratuitement dans la phase I, puis 97 % en phase II, et 90 % dans la phase III. Ce choix de mode d'allocation garantit l'acceptation de ces quotas par les industriels et permet aux participants de s'adapter progressivement. Ainsi, alors que la théorie plaide en faveur d'une mise aux enchères des quotas pour davantage d'efficacité économique, leur distribution gratuite permet d'éviter le blocage des négociations et réduit le coût d'adaptation pour les industriels.

Après des discussions approfondies entre gouvernement et représentants de l'industrie, d'autres actions correctives ont été prises. Afin d'éviter la perte d'activité pour les entreprises

et de donner une impulsion à l'échange de permis, le gouvernement a décidé d'offrir des avantages fiscaux, des incitations financières et de mettre en place des fonds de soutien. S'ajoutent aux mesures et plans d'aide, des mécanismes de compensation destinés à éviter l'envolée des prix des quotas. Les entreprises proactives non réglementées auront la possibilité de vendre des crédits de compensation carbone; c'est-à-dire que leurs efforts d'atténuation des émissions de GES pourront être utilisés par les entités réglementées pour justifier de réductions. Il est cependant important de souligner que l'utilisation de crédits compensatoires sera soumise à une limite quantitative et qualitative. Les entreprises régulées ne seront autorisées à utiliser des crédits de carbone que pour un maximum de 10 % de leurs obligations de conformité. Seuls les crédits provenant des activités de réduction externes mises en œuvre par des entités non-ETS – et qui répondent aux normes internationales – peuvent être utilisés pour la conformité.

Si ces mesures ne permettent pas de limiter la hausse de la valeur du carbone, le gouvernement envisage que la quantité de quotas allouée soit réajustée. Cette mesure permettra notamment, dans le cas d'un changement imprévu de la conjoncture économique, de s'adapter aux circonstances économiques. La plupart des modifications apportées par rapport à la théorie économique relèvent de la volonté d'accorder davantage de souplesse aux acteurs du marché et de limiter l'impact économique pour les entités réglementées. Certes, ces mesures limitent l'efficacité de l'ETS et font porter une partie du coût d'adaptation à la société civile, mais elles ont également permis d'engager le pays dans le contrôle de ses émissions de GES.

Perspectives de développement du KETS

À ce stade, il est important de relever que les ETS en fonctionnement sont parmi les

principaux éléments opérationnels de la politique climatique mondiale. La création de nouveaux ETS nécessite la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES. Ces engagements seront la preuve d'une volonté des pays de limiter leur impact environnemental et seront probablement un soutien à un accord international à la COP 21 à Paris. Les systèmes norvégien, islandais et du Liechtenstein ont adhéré au SCEQE, la Suisse devrait faire de même; la Californie et le Québec ont fusionné leurs ETS respectifs, ce qui laisse présager de nouvelles interconnexions. Ce mécanisme de convergence des systèmes favorise leur efficacité économique ainsi que leur pérennité et renforce les engagements des États. Parallèlement, cela limite les fuites de carbone et les problèmes de compétitivité puisque les entreprises des pays partenaires sont soumises au même prix du carbone.

La Corée du Sud, par la mise en place d'un marché national du carbone, participe à cette dynamique. Se pose toutefois la question de la sélection du partenaire adéquat. L'expérience dont dispose le SCEQE peut sembler attrayante, mais le futur ETS national chinois semble assez proche du KETS. Toutefois, au regard de la taille de ces marchés, le système coréen risque de se faire absorber sans pouvoir influencer l'évolution des prix de la tonne de carbone. À l'heure actuelle, il est difficile d'imaginer que la Corée du Sud renonce à toute souveraineté sur son marché. À l'inverse, une liaison avec le système japonais créerait un déséquilibre en défaveur du marché nippon. Cependant, la question du partenaire fait l'objet d'une analyse plus large que la simple taille des marchés. Le choix se fait en fonction des caractéristiques techniques des systèmes mais également en fonction du prix des quotas susceptibles d'apparaître et du pouvoir de négociation dont disposera le gouvernement coréen après la liaison.



6. CREER UNE ECO-VILLE: LE CAS DE SONGDO

GUAHK YOUNGAH

Références

Forbes (2009/09/21), Woyke, E., Asia's Smart Metropolis' <http://www.forbes.com/forbes/2009/0921/logistics-songdo-meixi-lake-asia-smart-metropolis.html> (assessed on 07/08/2015).

Johnson, B., (2007), 'System of Innovation, the urban order and sustainable development', *Waste Management & Research*, 25, p. 208-213.

Joss, S. (2010), 'Eco-Cities - A Global Survey 2009, Part A: Eco-City Profiles, Governance & Sustainability', www.westminster.ac.uk/ecocities (Assessed on 29/01/2015)

Kamal-Chaoui, L., et al. (2011), "The Implementation of the Korean Green Growth Strategy in Urban Areas", *OECD Regional Development Working Papers* 2011/02.

Kim, C.G. (2010), 'Place promotion and symbolic characterization of New Songdo City, South Korea', *Cities*, vol. 27, p.13-19.

Kim, J.I (2014), 'Making cities global: the new city development of Songdo, Yujiapu and Lingang, *Planning Perspectives*, 2014, vol. 29, n° 3, p. 329-356

Kim, T.S. (2014), *Eco-city and low-carbon city programs and networks in East Asia Country study: South Korea*, ICLEI Global Report, ICLEI, 2014.

Lehmann, S. (2013), 'Low-to-no carbon city: Lessons from western urban projects for the rapid transformation of Shanghai', *Habitat International*, vol. 37, p. 61-69.

Leznicki, M. & Lewandowska, A. (2014), 'Implementation of sustainable development on the example of the concept of eco-city', *Ecological Questions*, vol. 19, p. 91-96.

Premalatha, M. et al. (2013), 'The promise and the performance of the world's first two zero carbon eco-cities', *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, vol. 25, pp.660-669.

Roseland, M. (1997), 'Dimension of the eco-city', *Cities*, vol. 14, n° 4, p. 197-202.

Shwayri, S.T. (2013), 'A model Korean Ubiquitous Eco-City? The Politics of Making Songdo', *Journal of Urban Technology*, 20 (1), p. 39-55.

Yigitcanlar, T., & Lee, S.H. (2013), 'Korean ubiquitous-eco-city: A smart-sustainable urban form or branding hoax?', *Technological Forecasting & Social Change*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.techfore.2013.08.034>
Website: Japanese Smart city, Japanese smart city portal, <http://jscp.nepc.or.jp/en/> (assessed 03/08/2015).

Plus de la moitié de la population mondiale est désormais urbaine et cette proportion va continuer d'augmenter. Les villes jouent un rôle majeur dans la croissance économique et la création d'emplois, mais s'y posent des problèmes liés à l'urbanisation massive, à la pollution de l'air et de l'eau, etc. En Asie du Nord-Est, la volonté de lier croissance urbaine, développement durable et innovation a conduit à la création d'« éco-villes ». Le Japon a été le premier pays de la région à promouvoir celles-ci dès les années 1990. Les « villes intelligentes », telles qu'appelées par le gouvernement, sont définies comme

un nouveau type de ville permettant une croissance durable, réduisant l'impact humain sur l'environnement et offrant une plus grande qualité de vie pour les résidents. Le processus d'urbanisation en Chine est plus rapide que dans toute autre économie émergente et, par conséquent, il exige une énorme quantité de ressources naturelles. À ce titre, le gouvernement chinois met l'accent sur le développement de sources d'énergie renouvelables et de nouveaux matériaux. La Corée du Sud a également mis en œuvre plusieurs projets ambitieux, dont le plus important demeure l'éco-ville de Songdo.

Contexte et typologie de développement des éco-villes

Le concept moderne d'un lieu de vie écologique et durable apparaît dès la fin du XIXe siècle avec l'idée des « cités-jardins ». Le terme « éco-ville » apparaît cependant dans les années 1980 et est alors utilisé par une ONG américaine appelée Urban Ecology. Il n'est cependant popularisé et largement utilisé qu'à partir du sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992. Depuis, chaque projet environnemental, qu'il soit à l'initiative du gouvernement central ou local, est présenté avec un nom facilement identifiable : « éco-ville », « ville intelligente », « ville durable », « ville bas carbone », ou encore « ville verte ». Selon Roseland, ces éco-villes ont pour point commun de promouvoir un développement urbain durable par une utilisation responsable de l'espace.

La Corée du Sud a signé la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 1993 et le protocole de Kyoto en 1998. Depuis, la Corée a adopté un plan global (1999-2007) pour le changement climatique. La réduction des gaz à effet de serre a été reconnue comme un enjeu important. En 2008, le gouvernement central

a présenté sa stratégie de croissance verte et a lancé plusieurs projets urbains dont les projets « Eco-city » et « Low carbon green village ». Ces projets sont coordonnés tant à l'échelon central qu'au niveau local.

Il existe trois types de développement d'éco-villes. Premièrement, le « nouveau développement » signifie qu'une ville est construite *ex nihilo* et que le projet urbain est donc mis en œuvre avant même la construction de la nouvelle ville, comme c'est le cas de la zone économique franche d'Incheon qui rassemble trois villes (Songdo, Yeongjong et Cheongna, et Dongtan), ou encore Sejong City⁹. Ce type de développement repose sur une planification et une prise de décision centralisées à Séoul. Deuxièmement, « l'extension de zone urbaine » correspond à la construction de nouveaux quartiers périphériques à des villes préexistantes. Le ministère du Territoire, de l'Infrastructure et des Transports a par exemple annoncé, en novembre 2014, que le projet « Eco-Delta » serait mis en œuvre à l'ouest de la ville de Busan. Troisièmement, le « rétro-ajustement » (*retro-fit*) exige qu'une ville préexistante transforme une partie de ses quartiers. Cette catégorie comprend des projets d'aménagement et de modernisation comme la modification des réseaux de distribution d'eau, la création d'une politique d'éco-transport, l'extension de zones forestières, l'installation de panneaux solaires, etc. Un grand nombre de villes sont actuellement concernées, comme Séoul, Gwangju, Ulsan et Daejeon.

Un « nouveau développement » : le cas de Songdo

Songdo a été construite sur une île artificielle située à 65 kilomètres au sud-ouest de

⁹ Licha Alexandra, « La ville nouvelle de Sejong : un contrepoids à la République de Séoul », *Korea Analysis*, n° 4, novembre 2014.

Séoul, près de l'aéroport international d'Incheon. La première pierre en a été posée par le Président Roh Tae-woo en 1988. Songdo est le premier projet urbain impliquant des financements privés sud-coréens et américains. La première phase a débuté avec environ 25 milliards de dollars d'investissements privés, répartis principalement entre l'américain Gale International et le sud-coréen Posco Engineering and Construction. Cependant, l'acquisition et la mise aux normes des terrains n'ont commencé que six ans plus tard, après de nombreuses batailles judiciaires.

Dès son lancement, le projet Songdo a été affecté par la crise financière asiatique de 1997. Très tôt, le Fonds monétaire international (FMI) est devenu un acteur important dans la définition de la nature du projet. Le FMI a exhorté le gouvernement sud-coréen à faire du site une zone économique franche afin d'attirer les investissements étrangers grâce à une taxation avantageuse. Le gouvernement sud-coréen accepta, et les investisseurs étrangers, en collaboration avec des entreprises sud-coréennes, sont devenus actionnaires du Songdo International Business District.

Cette initiative a finalement débouché sur l'adoption de la loi sur la désignation et la gestion des zones franches économiques (FEZ) en Corée du Sud, en décembre 2002. Le rôle important joué par le FMI dans le développement de Songdo témoigne du fait que des acteurs internationaux ont été des acteurs influents. Toutefois, la dépendance aux investissements étrangers a posé problème à la suite de l'explosion de la bulle immobilière aux États-Unis en 2007, qui a provoqué la crise financière de 2008. Les investissements étrangers devenant rare, le projet de Songdo a évolué afin d'obtenir des financements nationaux ce qui a partiellement retardé le programme.

La gouvernance du projet Songdo

Sur le plan administratif, Songdo fait partie d'Incheon, la troisième ville de Corée du Sud. La planification stratégique de Songdo a été effectuée par le gouvernement central, alors que la planification urbaine a été réalisée par des cabinets d'architectes internationaux. La première zone économique franche du pays, entrée en vigueur en juillet 2003, comprend Songdo, Cheongna et Yeongjong. Ainsi, Songdo a bénéficié d'une exemption territoriale des impôts locaux et d'autres impôts.

Le projet Songdo est inhabituel, surtout quand il est comparé aux précédents développements urbains planifiés par l'État. Le joint-venture entre Gale International et Posco a été rendu possible par l'adoption d'une loi permettant les acquisitions de biens immobiliers par des étrangers. Le gouvernement municipal d'Incheon et le gouvernement central ont apporté conjointement une part importante du budget de financement des infrastructures et des services publics, permettant notamment la construction d'un pont de 10 km reliant Songdo à l'aéroport international d'Incheon. La déréglementation a également été une mesure cruciale et acceptée par tous les acteurs. Enfin, le gouvernement a encouragé l'apparition d'un « bon climat des affaires » en faisant bénéficier les investisseurs étrangers d'incitations.

Le rôle des maires

Le premier maire d'Incheon impliqué dans le projet Songdo a été Ahn Sang-soo, du Grand National Party (désormais Parti Saenuri). Au cours de ses deux mandats, de 2002 à 2010, celui-ci a été la personne clé dans la planification du projet. Il a par exemple nommé le directeur et le personnel de la zone économique franche d'Incheon, qui

ont été secondés par le gouvernement local d'Incheon. L'objectif d'Ahn était de créer une ville « compacte, intelligente et verte ». Toutefois, Ahn a fait l'objet de nombreuses critiques concernant le déficit budgétaire local, qui est passé de 130 millions de dollars en 2002 à 6,2 milliards de dollars en 2010. La ville d'Incheon est supposée avoir un ratio d'autonomie suffisant, c'est-à-dire que le ratio dette/budget est limité. En 2003, celui-ci était de 17,5 %, mais il s'est envolé à 37 % en 2010, proche de la limite maximale de 40 % imposée par le gouvernement central. Ahn a donc sérieusement été critiqué pour sa gestion et a perdu les élections locales de 2010 au profit du candidat de l'opposition. Song Young-gil s'est fait élire notamment en faisant sa priorité de la réduction du déficit, il a décidé de ne pas lancer de nouveaux mégaprojets, et même d'en arrêter certains, dont la construction de l'hôpital de Songdo et de la Songdo Landmark City Tower, une tour de 151 étages. Malgré ses engagements forts, le déficit n'a pas été réduit pendant son mandat de quatre ans. Song s'est fortement impliqué dans l'organisation des Jeux asiatiques de 2014 et dans l'accueil du Fonds vert pour le climat à Incheon, ce qui lui a valu une reconnaissance internationale. Cependant, cette reconnaissance ne lui a pas permis de remporter les élections de juillet 2014 face au candidat conservateur Yu Jong-bok. Il est encore trop tôt pour juger le début de mandat du nouveau maire dans la mesure où celui-ci a été élu sans avoir fait de promesses particulières sur l'avenir de Songdo. Les attentes portent cependant sur la relance des programmes de construction dans l'immobilier, ce dont témoigne l'autorisation donnée par Yu de reprendre la construction de l'hôpital.

Le développement durable de Songdo

Songdo sera finalisé d'ici 2022. Toutefois, les premiers résidents se sont installés dès 2009. En juin 2015, la ville comptait 86 000 habitants résidant dans trois zones administratives (Songdo-dong 1, 2 et 3). Cette ville labellisée « éco-cité » depuis 2007, n'a pas seulement été conçue pour être une « éco-ville ». Avant même d'acquiescer ce label, la ville se présentait comme une « ville ubiquitaire » : une U-ville ultra-connectée dans laquelle les résidents peuvent trouver des informations et utiliser les recours administratifs, l'aide sociale et le transport à toute heure et en tout lieu, à l'aide d'un réseau complexe qui, dans ce cas précis, a été conçu par l'américain Cisco. Selon son livre blanc (« Sustainable Design Songdo »), la ville poursuit six objectifs de développement :

- construire des espaces ouverts et verts (accès à la nature, à la lumière du soleil, lieux de loisirs, espaces de rassemblement public, etc.) ;
- favoriser le transport multimodal, y compris la marche et le vélo, fonctionnant à l'énergie propre ;
- limiter la consommation de l'eau : réduction de son utilisation, collecte des eaux de ruissellements, toits végétalisés pour limiter l'écoulement, etc.) ;
- limiter les émissions de carbone et la consommation d'énergie (normes ASHRAE, production d'énergie solaire, LED pour les feux de circulation, collecte pneumatique des déchets, etc.) ;
- recycler les déchets de construction et utiliser des matériaux locaux
- promouvoir une ville durable (informations sur le recyclage, interdiction de la cigarette dans les espaces publics, etc.).

Songdo semble se développer selon ces objectifs initiaux. Premièrement, en ce qui concerne l'objectif d'espaces ouverts et verts, Songdo possède le ratio le plus élevé

de zone verte en Corée du Sud (32 %) et réunit plusieurs parcs municipaux (Songdo Central Park, Penta Park, parc Haedoji et parc Michuhol). Deuxièmement, Songdo dispose d'un total de 127 km de pistes cyclables créées dès la conception de la ville. Des vélos sont également mis gratuitement à la disposition des habitants et des touristes. Troisièmement, Songdo a développé un système de recyclage des eaux. La ville achève la construction d'un système de récupération des eaux de pluie afin d'assurer le nettoyage des routes et l'arrosage des parcs publics, alors que le filtrage des eaux des toilettes pour leur réutilisation est déjà en place. Quatrièmement, Songdo vise la certification LEED (Leadership in Energy and Environment Design) accordée par l'US Green Building Council, pour son centre d'affaires. Cinquièmement, Songdo a également construit un centre de traitement des déchets ménagers pour collecter ceux-ci et s'en servir comme combustible, qui peut être vendu à des sociétés de chauffage local. Un gain supplémentaire pourrait être trouvé par la vente de crédits de carbone. Pourtant, l'éco-projet est en cours et ne pourra être évalué qu'après son achèvement. La labellisation de Songdo comme une « ville verte » démontre à quel point le secteur privé et le gouvernement s'adaptent à des conditions économiques, politiques et sociales changeantes, et comment les gouvernements centraux et locaux peuvent inciter les investissements sur des domaines cibles.

Conclusion

Cette analyse rapide souligne plusieurs aspects clés dans la création d'une éco-ville sud-coréenne. De multiples niveaux de gouvernance interviennent, et notamment les acteurs locaux. Cependant, il faut reconnaître les limites de cette étude de cas et la difficulté éprouvée pour en tirer

des conclusions plus larges. Non seulement Songdo est un processus inachevé, mais il est aussi un projet exceptionnel pour la Corée du Sud. Enfin, les véritables moteurs de ce projet sont de nature politique.



7. EN DECALAGE

COOPERATION ECONOMIQUE EN ASIE
DU NORD EST : UNE REGIONALISATION
ECONOMIQUE ETAIT-ELLE POSSIBLE ?

WERNER PASCHA

La coopération économique entre les pays d'Asie du Nord Est – Chine, Corée du Sud et Japon (CCJ) – progresse très lentement, en dépit du poids économique et de l'interdépendance de ces trois économies. Un accord trilatéral de libre-échange est en discussion depuis plus de dix ans et les négociations ont débuté à la fin 2012. Trois ans plus tard, le cinquième round de négociation a eu lieu, mais ces pourparlers n'ont conduit à aucune avancée significative. Cet article analyse le potentiel, de même que les principaux obstacles à cette coopération trilatérale. Après avoir rappelé les justifications d'un renforcement de cette coopération, ce texte indiquera les options envisageables : des mécanismes à forte visibilité, tels que les accords de libre-échange (ALE) qui impliquent l'intervention des chefs d'État ; des coopérations publiques à visibilité limitée ; et, enfin, des coopérations entre acteurs de la société civile, qui bénéficieraient du soutien politique. Alors que les obstacles politiques

apparaissent difficiles à surmonter, il serait plus intéressant d'explorer des coopérations relevant d'intérêts mutuels qui se situeraient « en dessous du radar ».

Les raisons de la nécessité d'une coopération économique trilatérale

La Chine, la Corée du Sud et le Japon ayant poursuivi des stratégies de développement économique privilégiant l'exportation, leur taux d'ouverture aux échanges a fortement progressé, de même que leur ouverture réciproque. La Corée du Sud réalise un cinquième de son commerce extérieur avec la Chine, son principal partenaire commercial ; la Chine et la Corée du Sud sont respectivement le premier et le quatrième partenaire du Japon ; et le Japon et la Corée du Sud sont le troisième et quatrième partenaire de la Chine. L'intégration économique de l'ensemble CCJ, qui relève des forces du marché, est également une conséquence des investissements directs. Les progrès de cette intégration de facto n'en demeure pas moins réversibles si cette intégration ne s'accompagne pas de la mise en place de garde-fous institutionnels. La réduction des barrières aux échanges et aux investissements doit mettre en valeur le potentiel de ces relations de voisinage. Toutefois, exception faite des tarifs douaniers qui sont désormais inférieurs à 5 % en moyenne, on ne peut pas sous-estimer les besoins qui demeurent en termes de facilitation des échanges. Les délais nécessaires aux exportations et aux importations intrarégionaux sont par exemple supérieurs de 50 % à ceux constatés entre pays de l'OCDE.

Alors que les avantages de la libéralisation et de la facilitation des échanges ne font guère de doute, on peut néanmoins s'interroger sur le niveau pertinent des accords à rechercher : faut-il privilégier une approche globale, régionale,

bilatérale ou trilatérale ? D'un point de vue strictement économique, la libéralisation globale offre le plus d'avantages, mais les négociations de l'OMC ont accumulé un retard considérable. Au niveau régional, il existe de très nombreuses initiatives pertinentes comme en témoigne la floraison d'acronymes : Apec, Asean+3, EAS, RCEP, TPP etc. Une caractéristique commune à ces divers groupements est un fort degré d'hétérogénéité ; aussi est-il peu probable que ces diverses initiatives aboutissent rapidement. Partout dans le monde, y compris au sein du CCJ, les économies ont privilégié la poursuite d'accords plus modestes, à un niveau bilatéral ou trilatéral. Des considérations opportunistes ont également joué un rôle déterminant pour le choix de ces modalités de coopération, et des pays poursuivent simultanément plusieurs initiatives d'intégration régionale. Outre la libéralisation et la facilitation des échanges, certains biens et services ne seront fournis que si les États acceptent d'accomplir un effort pour surmonter les imperfections de marché, dont la question des « biens publics » et des externalités. Le fait que ces obstacles soient pertinents à un niveau régional est une justification pour mener des activités régionales. Ainsi, dans le cas du CCJ, trois domaines sont souvent évoquées : l'environnement (notamment les pluies acides venant de Chine et affectant ses voisins¹⁰), l'énergie (accès aux pipelines et gazoducs) et les transports. Par ailleurs, même si l'Asie du Nord-Est ne peut pas être considérée comme formant un ensemble optimal du point de vue de la rationalité économique, d'autres regroupements de plus grande envergure se révèlent encore plus difficiles à établir, et le CCJ peut être considéré comme un pis-aller.

10 Chung Anna, « Quelle politique face à la pollution aux particules fines ? », *Korea Analysis*, n° 2, mars 2014.

Les projets de coopération à haute visibilité

La coopération à haut niveau entre pays du CCJ piétine depuis quelque temps. Des sommets annuels entre chefs d'État des trois pays, symboles de solidarité pendant la crise financière, se sont tenus depuis 2008, mais le dernier a été organisé en 2012. La principale explication à cette interruption est de nature symbolique. Depuis l'élection de Shinzo Abe en 2012, les chefs d'État chinois et sud-coréens limitent les rencontres avec le Premier ministre japonais, du fait de ses sympathies avec l'extrême droite. Néanmoins, à côté de ce niveau très médiatisé où les politiciens sont tenus de se positionner par rapport à leurs scènes nationales respectives, la coopération continue. Des discussions au niveau des vice-ministres se sont tenues en dépit du rythme assez lent des progrès réalisés.

Comment expliquer que ces avancées soient aussi lentes ? Tout d'abord, les trois pays sont déterminés à protéger leurs secteurs respectifs les plus sensibles. Pour la Chine, il s'agit de plusieurs secteurs industriels, dont l'automobile ; pour la Corée du Sud et le Japon, il s'agit d'activités liées à l'agriculture. Dans ces négociations, les acteurs prennent en compte les principes d'intérêts équilibrés et la protection des secteurs sensibles. Par ailleurs, une concurrence existe entre différentes combinaisons d'acteurs. Les négociations bilatérales qui se sont tenues entre la Corée du Sud et la Chine ont avancé assez vite et, à la suite d'un accord entre chefs d'État signé à l'occasion du sommet de l'APEC en décembre 2014, un ALE a été conclu en 2015¹¹. La Chine jugeait sans doute qu'il était plus facile de négocier avec

11 Chaponnière Jean-Raphaël, « Les rendements décroissants de la diplomatie commerciale », *Korea Analysis*, n° 7, juillet 2015.

la Corée du Sud tandis que ce pays estimait que le marché chinois représentait un enjeu plus important que le marché japonais. Il n'en demeure pas moins qu'un accord CCJ présente également des avantages. L'accord entre la Chine et la Corée du Sud accentue la dépendance de ce pays envers la Chine et la signature d'un accord avec le Japon permettrait d'équilibrer cette relation. En outre, la crainte de prendre du retard dans la négociation aurait pu amener le Japon à faire davantage de concessions.

Par ailleurs, d'autres négociations exercent une concurrence sur le CCJ ; c'est tout particulièrement le cas du Transpacific Partnership (TPP) mené sous la houlette des États-Unis. Alors qu'une finalisation rapide du TPP est compliquée du fait de la position du Congrès américain, la Chine peut être tentée d'aboutir à un accord avec la Corée du Sud et le Japon pour éviter d'être marginalisée, hors de l'ensemble TPP auquel elle n'adhérera probablement jamais. En outre, du point de vue sud-coréen, on note une concurrence avec Singapour et l'Asean pour occuper le rôle de médiateur principal pour les négociations sur les affaires régionales, ce qui pourrait amener la Corée du Sud à « sauter au-dessus de son ombre » pour donner la preuve de sa capacité à occuper une place en Asie de l'Est qui serait proche de celle du Benelux au sein de l'Union européenne. Enfin, non seulement la signature d'un accord CCJ peut créer un bénéfice direct pour les économies concernées – et que l'on évalue à quelques points de PIB – mais elle enverrait également un signal fort susceptible d'accélérer la libéralisation au niveau multilatéral.

Bien que ces dynamiques soient délicates à prévoir, on peut toutefois parier qu'un accord à haute visibilité entre les pays d'Asie du Nord-Est ne sera pas ratifié dans un avenir proche. Que cela soit envisageable est attesté par le fait que, en mai 2014, les trois pays ont mis en œuvre un accord pour la promotion et la

facilitation des investissements qu'ils avaient signé en 2012. Ce texte concerne les questions relatives au traitement de la nation la plus favorisée, les taxes et la protection de la propriété intellectuelle. Si son impact immédiat est certes limité, sa ratification démontre néanmoins qu'une coopération fonctionnelle ayant un caractère technique et poursuivie par une administration dédiée est envisageable pour l'intérêt mutuel des trois pays.

La coopération « en dessous du radar »

Que peut-on attendre d'une coopération sous le radar échappant à l'attention des médias et aux critiques démagogiques ? En 2011, un secrétariat pour la coopération trilatérale a été établi à Séoul, pour mettre en œuvre des projets d'intérêt mutuel. L'ITC est géré par des diplomates. En dépit des difficultés rencontrées par les trois pays pour coopérer, ce secrétariat continue de fonctionner et d'organiser des projets tels que les échanges de jeunes. Bien évidemment, la portée de ces projets est très limitée ; pour autant, ce secrétariat peut servir de base à des projets plus ambitieux, qui fourniraient des biens publics aux trois pays. On peut proposer quelques exemples.

L'échange d'étudiants est un domaine de coopération envisageable. Une décision du sommet trilatéral de 2009 a établi le Campus Asia, inspiré du programme européen Erasmus. Cette initiative pourrait être élargie de façon à avoir un impact significatif pour la construction d'une communauté économique. Pour atteindre cet objectif, ce programme ne devrait pas se cantonner à favoriser la mobilité des étudiants, mais il devrait créer des opportunités d'apprentissage mutuel, de standardisation, d'organisation de stages internationaux, qui sont actuellement soit négligés, soit délicats à mettre en œuvre.

Un autre domaine de coopération est la protection de l'environnement. Entre 1999 et 2014, seize réunions tripartites des ministres de l'Environnement se sont tenues. L'objectif de ces réunions est l'échange d'informations et la définition d'axes prioritaires et de projets. La portée de ces projets est faible car les coûts et les bénéfices des questions environnementales sont souvent répartis de façon asymétrique. Ainsi, dans le cas des pluies acides chinoises, les externalités négatives concernant exclusivement la Corée du Sud et le Japon, il est difficile de convaincre la Chine d'être partie prenante d'une initiative importante dans ce domaine. Un autre domaine d'intérêt mutuel, qui se situe toutefois en dehors de ce domaine de compétence et qui est politiquement très sensible, est la sûreté des réacteurs nucléaires construits dans la région, y compris en Corée du Nord.

Enfin, un dernier exemple serait l'établissement d'une banque de développement de l'Asie du Nord-Est, qui avait été évoqué dès les années 1990. Au départ, l'obstacle était le manque de capitaux alors qu'une coopération avec la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement apparaissaient peu concevable. Depuis, et de façon assez ironique, l'abondance de liquidités et l'état des finances chinoises ont amené à douter de la nécessité d'une telle institution. Mais, comme l'ont montré la décision d'établir une nouvelle banque de développement par les BRICS puis l'établissement de la Banque internationale pour les infrastructures en Asie, cet objectif n'est nullement dépassé. Sa logique relève cependant davantage de la politique que de l'économie. Établir une Banque de développement de l'Asie du Nord-Est témoignerait du fait que, si ces trois pays ne peuvent pas réaliser un accord de libre-échange, ils n'en demeurent pas moins capables de coopérer et de surmonter leurs différends d'ordre politique. La BDAN

pourrait même devenir un mécanisme pour l'inclusion progressive de la Corée du Nord dans un schéma supranational, si les pays se mettent d'accord entre eux et que d'autres conditions sont satisfaites.

Ce dernier point conduit à réévaluer la distinction traditionnellement établie entre l'intégration tirée par des intérêts privés, un point fort de l'Asie du Nord-Est, et l'intégration menée par les États ou les institutions, un point faible de cette région. Cette distinction est datée. En effet, dans le cas de domaines d'intérêt mutuel comme l'environnement ou l'éducation supérieure, on peut concevoir un plus grand engagement de groupes privés, voire de riches particuliers. Certes, il n'existe rien de comparable en Asie du Nord-Est à la Fondation Gates, même si l'Asan Fondation en Corée du Sud et la Tokyo Fondation au Japon tentent de se rapprocher de ce modèle. Néanmoins, en dépit des particularismes culturels, on assistera probablement un jour à l'émergence de ce type d'acteur, formulant des préoccupations régionales et au-delà.

En résumé, et en dépit des avantages évidents pour une intégration régionale plus poussée, les tensions politiques font qu'un accord de libre-échange entre la Chine, la Corée et le Japon n'est pas envisageable à court et à moyen terme. Une coopération technique peut néanmoins continuer, voire s'intensifier en réponse à des évolutions en dehors de la région. La faiblesse de l'intégration institutionnelle pourrait paradoxalement se révéler bénéfique dans la mesure où elle permettrait d'adopter des concepts innovants tels que l'inclusion du secteur privé, plus facilement que dans le cas d'accords régionaux bien établis.



8. REFLEXIONS GENERALES SUR LES ETUDES COREENNES 70 ANS APRES L'INDEPENDANCE

SANDRA FAHY
SOPHIA UNIVERSITY, TOKYO, JAPAN

Les anthropologues n'écrivent pas souvent sur l'avenir et peut-être le devraient-ils. Les universitaires, dont je fais partie, qui mettent l'accent sur la souffrance sociale collective, la violence politique, les traumatismes et la mémoire, établissent des recommandations pour éviter, limiter, et même soigner ces souffrances. Ces sujets qui s'articulent autour de questions politiques liées à la sécurité régionale, au changement climatique, aux chocs économiques et aux flux migratoires sont des phénomènes qui, dans une certaine mesure, peuvent être prédits. Étudier l'avenir des études coréennes ne semble donc pas être une demande inhabituelle. Pour citer le prix Nobel de littérature Günter Grass, « nous avons déjà les statistiques sur l'avenir : l'accroissement de la pollution, la surpopulation, la désertification. L'avenir est déjà là ». Bien que l'observation de Grass puisse être considérée comme larmoyante, elle nous rappelle que l'avenir se trouve dans

des phénomènes sociaux, économiques et politiques contemporains qui peuvent être analysés.

Dans ce court article, je présente trois grandes observations sur ce qui est susceptible d'influencer l'avenir des études coréennes. La première porte sur les questions historiques dans la péninsule coréenne, qui évoluent du fait des nouvelles technologies et de la circulation des personnes. La deuxième concerne l'impact de la localisation géographique des instituts et des universités d'études coréennes sur la nature de ces études. Ayant eu l'occasion d'enseigner ce sujet sur trois continents et six pays, j'ai eu l'occasion de réfléchir à ces différences. Enfin, l'article conclura sur les phénomènes sociopolitiques contemporains qui signalent des opportunités et des défis à venir.

Des questions liées à l'histoire de la Péninsule, qui semblent irréconciliables, évoluent. Le concept de réunification en est un exemple emblématique. Les deux Corées ont fait de la réunification de la Péninsule un objectif inscrit dans leurs Constitutions et leurs agendas politiques respectifs. Plutôt qu'une réelle réunification, nous avons assisté à des pratiques de réunification prenant entre autres la forme des réunions des familles divisées. Au début, la réunion des familles se faisait par le biais d'une mise en contact télévisée de ces familles, sans rapprochement physique. Petit à petit, ces réunions ont été concrétisées par la circulation des personnes de part et d'autre de la frontière. Elles ont été encouragées par les gouvernements sud-coréen, nord-coréen et américain. Ces dix dernières années, le concept de réunification a donc été formulé et mis en pratique d'une façon spécifique : à l'initiative des gouvernements, rendu public, contraint par le temps et éphémère. Il était davantage question de performance que de fonction et d'objectif.

Cependant, une nouvelle vague de réunions de famille a lieu actuellement, qui est facilitée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La technologie permet la compression de l'espace et du temps à l'échelle mondiale. Le flux de Nord-Coréens se rendant en Chine et dans les pays tiers engendre un flux inverse en termes de télécommunications et d'information vers la Corée du Nord. Sur les quelque 27 000 réfugiés nord-coréens résidant en Corée du Sud, un grand nombre garde un contact avec leur famille et leurs amis restés dans le pays par le biais de téléphones portables, achetés en Chine et introduits illégalement en Corée du Nord. Plus que jamais, il existe une réunification officielle, privée et individuelle à chaque fois qu'un réfugié nord-coréen contacte sa famille et ses amis.

Cette diffusion restreinte de téléphones portables conduit à des échanges d'informations. Les liens familiaux, limités par la division le long du 38^e parallèle, se trouvent reconstruits, bien qu'avec les plus grandes précautions, parce qu'ils doivent s'effectuer dans la clandestinité. Les communications qui auraient normalement dû être interrompues à chaque défection peuvent désormais être maintenues. Certes, les lois de sécurité nationale en vigueur des deux côtés de la DMZ cherchent à contrôler ces contacts, mais elles n'y parviennent pas totalement. Ces contacts ne sont pas des réunions de famille classiques, à l'image de celles auxquelles nous assistons à la télévision et qui donnent lieu à des embrassades et à des pleurs, celles qui sont autorisées ou bien contrariées par les gouvernements. Ils sont le résultat d'actions individuelles mises en œuvre par une population qui refuse que les liens familiaux disparaissent. Ces rencontres ont lieu en privé, de façon individuelle, et par le biais des technologies de la communication. C'est une tendance croissante, qui modifie

profondément la façon dont nous concevons la réunification. Le développement des nouvelles technologies apporte ainsi de nouvelles libertés, et des problèmes anciens sont façonnés et influencés par ces changements.

Le lieu d'implantation des centres d'études coréennes influence de différentes manières la nature des études concernant ces sujets. Cela peut sembler évident, mais il existe des conséquences concrètes pour l'avenir des études coréennes, pour la nature des recommandations politiques, et même pour l'avenir des relations internationales. Ces différents contextes non seulement ajoutent de nouvelles idées aux études coréennes mais nous obligent aussi à poser de nouvelles questions car nous présentons nos recherches à des publics nouveaux et à de nouveaux décideurs politiques. Ces différences, loin d'être un obstacle, sont autant d'opportunités pour diversifier notre approche intellectuelle, politique et sociale avec les deux Corées. Les études coréennes sont pour l'instant principalement implantées aux États-Unis. Que se passerait-il si les études coréennes se développaient fortement dans des pays aux expériences politiques très différentes ? L'étude des questions coréennes en République d'Irlande ou en Irlande du Nord pourrait ainsi faciliter la mise en œuvre de politiques d'engagement différentes de celles qui sont privilégiées par Washington. En effet, la Corée, qui a été divisée, a rejeté le colonialisme, a subi une famine dévastatrice, a souffert du terrorisme issu d'une division politique, a lutté contre ses voisins et a fait des progrès considérables vers la paix, serait très bien outillé pour mettre son expérience au service de la résolution de problèmes typiquement coréens, dont la division de la Péninsule. Les inscriptions à mes cours d'études coréennes sont importantes, entre cinquante

et une centaine d'étudiants chaque semestre. J'organise notamment des discussions avec des experts et des réfugiés nord-coréens. Mes étudiants effectuent également des travaux de terrain auprès des communautés coréennes établies à Tokyo et auprès des communautés de militants qui défendent les droits de l'homme en Corée du Nord. Les étudiants japonais sont désireux de mieux connaître la culture coréenne et la Corée du Nord. Mes élèves viennent de milieux très différents, ils sont ethniquement Japonais, *Zainichi* (Japonais de Corée), Européens, Américains, etc. Certains se spécialisent sur les études japonaises et chinoises, et les études coréennes leurs offrent ainsi une bouffée d'air frais. Ils font alors le lien entre les trois pays d'Asie du Nord-Est, lien qu'ils étaient incapables d'établir avant, tout en approfondissant leurs connaissances des phénomènes contemporains dans les deux Corées.

À l'université Sophia, je suis la seule du corps professoral permanent à enseigner les études coréennes. Des obstacles institutionnels enracinés dans la bureaucratie japonaise entravent le développement de ces études et le recrutement de professeurs. Dans mon cas, les financements internationaux de la Fondation de Corée et de l'Académie des études coréennes visent à développer ces études par des bourses postdoctorales et par l'invitation de professeurs. Malheureusement, parce que ces subventions internationales ne cadrent pas avec les habitudes bureaucratiques japonaises, de nombreuses universités les déclinent.

De plus, il y a une multiplication d'événements dans la politique japonaise contemporaine qui pourraient conduire à rendre encore plus difficile le développement des études coréennes. Depuis octobre 2014, la politique officielle du gouvernement est de rétablir « la confiance et l'honneur » du Japon. Cela revient à discréditer le drame qu'ont

vécu les femmes de réconfort coréennes et la présence de Coréens au Japon. Le groupuscule d'extrême droite Zaitokukai, fort de 12 000 membres, se rend auprès des communautés coréennes en criant des slogans haineux et souhaiterait que ces Coréens soient expulsés. Les accusations de liens entre le gouvernement Abe et ces groupes conservateurs d'extrême droite, qui favorisent un discours de haine et le racisme, se multiplient, et plusieurs ministres sont accusés d'entretenir des liens avec des groupes néo-nazis. Seize membres du gouvernement soutiennent le Nipon kaigi, un *think-tank* nationaliste, qui prône un retour aux « valeurs traditionnelles » et rejette « la diplomatie des excuses » du Japon à propos des atrocités commises durant la guerre. Une campagne internationale pour promouvoir le « vrai Japon » est mise en œuvre à Londres, Los Angeles et Buenos Aires. Dans une université américaine, la Central Washington University, le documentaire *Les filles de Scottsborough*, qui conteste directement le témoignage de femmes de réconfort coréennes, a été projeté.

On note également une vague d'autocensure de la part des journalistes japonais qui sont incités par le gouvernement à interroger davantage des chercheurs aux penchants conservateurs. Dans le cadre de la promotion de sa diplomatie publique, le gouvernement finance des projets qui ne suscitent pas de controverses et qui sont parfois de nature révisionniste. Les *think-tanks* conservateurs offrent des bourses et financent des chercheurs travaillant sur des sujets qui présentent le Japon sous un jour favorable. Pour les études coréennes, les choses sont compliquées. Le professeur Takashi Uemura, le premier Japonais à avoir présenté un rapport sur les femmes de réconfort, le 11 août 1991, continue de travailler sur la question malgré des menaces de mort portant sur sa personne et

sur sa fille, et de l'absence de financements publics.

Des changements sociaux positifs et négatifs ont lieu. En Corée du Sud, la démographie évolue rapidement et le pays connaît un vieillissement accéléré de sa population, le plus rapide parmi les pays de l'OCDE, devant celui du Japon. Selon l'Institut coréen sur l'économie industrielle et le commerce (Korea Institute for Industrial Economics and Trade, KIET), la Corée du Sud connaît le déclin du taux de natalité le plus rapide parmi les pays de l'OCDE. La population active diminue avec le départ à la retraite de nombreux *baby boomers*. Socialement, économiquement et politiquement, cette évolution démographique peut provoquer un ralentissement économique, une aggravation des inégalités sociales, une hausse du chômage des jeunes, un endettement des ménages croissant, etc. La Corée du Sud évolue également, passant d'une société homogène à une société multiculturelle¹². La majorité des migrants se mariant dans le pays sont originaires de Chine, du Vietnam et des Philippines. Le nombre d'adolescents issus de familles multiethniques a augmenté de 21 % par rapport à 2013 et le taux de natalité des femmes d'origine étrangère est plus élevé que celui des femmes d'origine coréenne. Cela pourrait conduire à des changements dans l'avenir des relations étrangères de la Corée du Sud.

Selon le Forum économique mondial, la Corée du Sud n'est qu'à la 26e place dans le *Global Competitiveness Index*, et à la 117e pour l'égalité des sexes. Un tribunal a jugé en 2006 qu'une personne transgenre pouvait légalement changer de sexe et le système patriarcal d'enregistrement de la famille a été aboli en 2008. En 2014, la Corée du Sud a soutenu une résolution de l'ONU visant à combattre la violence et les discriminations

commises à l'encontre des LGBT, et une étude de l'institut Asan a montré que les jeunes soutiennent de plus en plus les droits des LGBT. D'une manière positive, la Corée du Sud essaye d'être un leader dans le combat contre le changement climatique. L'Organisation des Nations unies a ouvert un bureau à Séoul pour suivre la question de droits de l'homme en Corée du Nord, ce qui est un réel succès, sans précédent, pour les militants et les universitaires. Les jeunes ont davantage de possibilités de communiquer et de s'informer, mais l'incapacité de mesurer leur stress et leur inquiétude ne réduit toujours pas un taux de suicide extrêmement élevé, etc. Les évolutions sociétales provoquées par les innovations technologiques, la forte influence du lieu d'apprentissage et de recherche sur les études coréennes, ainsi que l'apparition de phénomènes socio-économiques en Corée du Sud conduit à complexifier les études coréennes. Celles-ci ont ainsi un avenir à la fois brillant et qui pose de nombreux défis.

¹² Lee Hye-Kyung, « Le discours multiculturel en Corée du Sud », *Korea Analysis*, n° 5, février 2015.



9. L'IRRUPTION DE LA CORÉE EN ASIE DU SUD-EST

JEAN-RAPHAËL CHAPONNIÈRE

Références

Robert Martin Blackburn, 1994, *Mercenaries and Lyndon Johnson's more Flags : the Hiring of Korean, Filipino and Thai Soldiers in the Vietnam War*, Londres, Mc Farland, 206 p.

Jean Raphael Chaponniere, 2015, « La stratégie coréenne dans l'ASEAN, éviter le Japon » dans Abigaël Pesses, François Robine, *L'Asie du Sud Est en 2015 Les Indes Savantes*.

Il Kim Chun Yung, *From Despair to Hope. Economic Policymaking in Korea. 1945-1979*, Korea Development Institute.

Andrei Lankov, 2007, *The Dawn of Modern Korea, The transformation in Life and Cityscape*, Séoul, EungHaengNaMu, 366 p.

Ha Thi Hong Van, 2010, « Comparison of Vietnam and East Asia Countries (China, Korea, and Japan) Economic Relations », in Mitsuhiro Kagami (dir.), *Japan and Korea with the Mekong River Basin Countries*, BRC Research Report n° 3, IDE-JETRO, 284 p.

Dalchoong Kim, Tran Duc Nguyen, Pham Chi Lan, Young Sun Lee, 1991, *Vietnam Korea Economic Cooperation*, Séoul, Institute of

East and West Studies, Yonsei University, 258 p.

G. Gregory, Charles Harvie, Hyun Hoon Lee, 2002, *Korean SMEs in the Wake of the Financial Crisis : Strategies, Constraints, and Performance in a Global Economy*, University of Wollongong, Research on line.

Jusqu'à la guerre du Vietnam, les rapports entre la Corée et l'Asie du Sud-Est ont relevé de l'anecdote. Ils se sont intensifiés à partir de 1980 et, en 2006, la Corée a signé un accord de libre-échange avec l'Asean. Après un bref survol de l'histoire des relations entre la Corée du Sud et l'Asie du Sud-Est, l'article analyse leurs échanges et la présence coréenne dans cette région.

Le déclencheur vietnamien

Quelques mois avant la défaite française de Dien Bien Phu (mai 1954), le Président Syngman Rhee a créé la surprise en proposant l'envoi d'une force armée au Laos en échange d'un doublement des effectifs militaires américains en Corée¹³. Sa proposition n'a pas eu d'écho. Douze ans plus tard, répondant au souhait des États-Unis d'internationaliser le conflit vietnamien, le général Park Chung Hee a proposé l'envoi d'une force coréenne. Présentée comme le remboursement d'une dette d'honneur de la Corée du Sud contractée auprès des pays asiatiques (Thaïlande, Philippines), qui s'étaient engagés à ses côtés pendant la guerre de Corée, la proposition sud-coréenne répondait également à des motivations d'ordre économique. Une fois acceptée par la Maison-Blanche, l'offre

13 « Mr Rhee's Pacific Pact », *The Economist*, 27 février 1954. W. Glenn, « An elusive alliance », *Far Eastern Economic Review*, vol. 62, n° 52, 22 décembre 1968 ; George McTurnan Kahin, 2003, *Southeast Asia: A Testament*, Routledge, 342 p., p. 52.

de services du Président Park a fait l'objet d'une négociation. Les Coréens ont obtenu des contreparties qui ont été détaillées par le mémorandum Brown de 1966¹⁴. Outre la rémunération des soldats combattant au Vietnam, les Coréens ont obtenu des moyens financiers pour la modernisation de l'armée, la construction du Korea Institute of Science and Technology et l'engagement consistant à privilégier des entreprises coréennes pour la réalisation de projets financés par les États-Unis au Vietnam. Quelques mois après l'arrivée d'instructeurs de taekwondo à Saigon en 1964, le contingent sud-coréen a rapidement grossi et a atteint 50 000 hommes. Au total, 300 000 soldats et 100 000 civils coréens ont servi au Vietnam et, rapporté à la population, la Corée a été le pays le plus impliqué dans le conflit.

La Corée venait de s'engager dans une stratégie de promotion des exportations et la guerre du Vietnam a dynamisé ses exportations industrielles. Les commandes américaines ont privilégié le textile, le ciment, les produits sidérurgiques et les équipements de transport. En 1967, Hadongwha – devenu Ssangyong – a exporté un minibus à Brunei et une vingtaine d'autres au Vietnam. La part du Vietnam dans les exportations coréennes a rapidement progressé pour atteindre 8 % en 1965, et celle de l'Asie du Sud-Est a dépassé 12 %, un pourcentage divisé par deux après la défaite américaine qui a fait chuter les exportations vers le Vietnam.

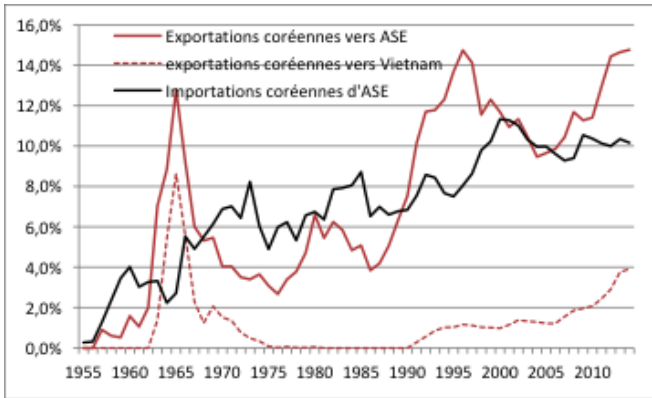
Au plus fort de la guerre, près d'un tiers des devises reçues par la Corée provient de l'armée américaine (dont les dépenses des troupes stationnées en Corée), ce qui a représenté 4 points de PIB par an entre 1965 et 1970. La guerre a également créé

des marchés pour les entreprises coréennes de services. Hanjin transporte du matériel et des troupes vers le Vietnam et gère le port de Qui Nhon. Sous-traitant d'entreprises américaines pour la construction de la base de Camranh Bay, Hyundai remporte un appel d'offres de la Banque mondiale pour la construction de la route Pattani-Narathiwat, en Thaïlande, un projet auquel participe Lee Myung-Bak, élu trente ans plus tard Président de la République de Corée. Après ce premier contrat, les sociétés coréennes de construction se sont rapidement développées sur les marchés de l'Asie du Sud-Est, où elles ont réalisées 70 % de leurs contrats entre 1965 et 1973 avant de s'imposer au Moyen-Orient.

Les échanges entre la Corée et l'Asie du Sud-Est

Après une forte progression dans les années 1960, le poids de l'Asie du Sud-Est dans le commerce extérieur coréen a diminué de moitié. Un regain a suivi la visite officielle du Président Chun Doo-hwan – vétéran du Vietnam comme son successeur Roh Tae-woo – dans la région. À cette occasion, les Coréens ont signé d'importants contrats (dont la construction du pont de Penang), négocié leur approvisionnement en gaz indonésien et évoqué des projets dans l'industrie légère. Les banques coréennes ont accompagné les entreprises coréennes et, sans expérience internationale, elles se sont engagées dans d'autres opérations, participant ainsi à la formation de la bulle spéculative qui, en éclatant à Bangkok en juillet 1997, a déclenché la crise asiatique qui a atteint la Corée quatre mois plus tard. Quelques jours après l'éclatement de la crise en Corée, la révélation selon laquelle les filiales des banques coréennes avaient un encours de 50 milliards de dollars en Asie

14 Jung-en Woo, 1991, *Race to the Swift State and Finance in Korean Industrialisation*, New York, Columbia University Press, p. 92-97.



Graphique 1 Part de la Corée et de l'ASE dans les exportations et les importations de la Corée (1955 - 2014)

Source : data.imf.org

du Sud-Est a aggravé la panique. La part de l'Asie du Sud-Est, qui avait rapidement progressé dans les années 1990, jusqu'à atteindre 15 % des exportations coréennes, a chuté pendant la crise asiatique. Amorcé vers 2003, son redressement accompagne la mise en œuvre de l'Asean Korea Free Trade Agreement, qui a été ratifié en 2006.

L'AKFTA a prévu trois calendriers de baisse de tarifs douaniers. Pour 90 % des postes, les tarifs ont été ramenés à zéro en 2010. Pour les produits « sensibles » (moins de 10 % du nombre de lignes tarifaires), les tarifs se situeront entre 0 et 5 % en janvier 2016 (2021 pour le Vietnam et 2022 pour le Cambodge, le Laos et la Birmanie). Pour les cinq catégories de produits « hautement sensibles », les baisses tarifaires seront achevées entre 2016 et 2022. Les tarifs préférentiels sont réservés aux exportateurs ayant obtenu un certificat d'origine du produit – mesuré en fonction de la valeur ajoutée. S'accompagnant de la remontée de l'Asean dans les exportations coréennes, la mise en œuvre de l'AKFTA a moins d'impact sur les importations coréennes que sur ses exportations vers l'Asean.

L'Asean est le second partenaire commercial de la Corée après la Chine. La Corée, quant à elle, est le quatrième partenaire de l'Asean après la Chine, le Japon et les États-Unis. Classée parmi les premiers fournisseurs du Vietnam, des Philippines (8 %) et de l'Indonésie (6 %), elle constitue un débouché modeste pour les pays de l'Asean. En

Tableau 1. Les échanges des pays de l'Asean avec la Corée (2014 en milliards de dollars US)

	Exportations coréennes	Importations coréennes	Commerce bilatéral	Solde coréen
Brunei	0,3	1,3	1,6	-1,0
Cambodge	0,7	0,2	0,8	0,5
Indonésie	11,4	12,3	23,6	-0,9
Laos	0,2	0,0	0,2	0,1
Malaisie	7,6	11,1	18,7	-3,5
Birmanie	0,8	0,6	1,4	0,2
Philippines	10,0	3,3	13,4	6,7
Singapour	23,7	11,3	35,1	12,4
Thaïlande	7,6	5,3	12,9	2,3
Vietnam	22,4	8,0	30,3	14,4
Ensemble	84,6	53,4	138,0	31,2

Source : FMI.

2014, Singapour est le principal partenaire commercial de la Corée devant le Vietnam, l'Indonésie et la Malaisie. La Corée dégage un excédent sur tous les pays à l'exception de Brunei et, rapporté au commerce bilatéral, cet excédent est très important avec le Vietnam.

En 1982, la Corée exportait des produits manufacturés vers l'ASE, d'où elle importait des ressources naturelles. Depuis, la part des produits transformés dans les exportations de l'ASE vers la Corée a augmenté car, d'une part, ces pays transforment leurs ressources naturelles – contreplaqué au lieu de grumes – et, d'autre part, ils exportent des composants fabriqués par les filiales d'entreprise de l'Est asiatique¹⁵. Toutefois, la part des produits manufacturés dans leurs exportations vers la Corée, moins élevée que vers le reste du monde, diminue depuis 2000.

Les échanges de services entre la Corée et l'Asean sont excédentaires. Premier exportateur mondial de construction (inclus dans les autres services), la Corée est très présente sur les marchés d'Asie du Sud-Est où, après s'être imposés devant les Japonais, les Coréens font face à la concurrence des Chinois qui dominent les marchés des CLMV. Les échanges dans le secteur du tourisme sont déficitaires ; les Coréens, qui partent de plus en plus en vacances à l'étranger, sont les visiteurs les plus nombreux aux Philippines – plus d'1 million en 2013 – dont des « seniors » qui s'installent dans la « Floride de la Corée ». Selon le ministère coréen des Affaires étrangères, 268 000 Coréens vivent dans

l'Asean (2012) dont 88 000 aux Philippines, 86 000 au Vietnam et 40 000 en Indonésie. Par ailleurs, les Vietnamiens (65 000) forment la seconde communauté étrangère en Corée, où l'on recense 45 000 familles mixtes, avec une forte majorité d'épouses vietnamiennes dans les provinces rurales. La vague *hallyu*, qui a commencé par la diffusion de séries télévisées sud-coréennes et a continué par la musique, contribue à la promotion de l'image de la Corée dans l'Asean.

Tableau 2.

Échanges de services entre la Corée et l'Asie du Sud-Est

En milliards de dollars US	2010	2014
Solde des biens	36,5	73,5
Solde des services	- 0,63	0,3
<u>Transport</u>	<u>1,83</u>	<u>1,1</u>
Crédit	7,9	7,7
Débit	- 6,1	- 6,6
<u>Voyage</u>	<u>- 1,99</u>	<u>- 2,9</u>
Crédit	1,8	2,7
Débit	- 3,8	- 5,6
<u>Autres</u>	<u>- 0,46</u>	<u>1,63</u>
Crédit	4,9	9,9
Débit	- 5,4	- 7,8
<u>Transferts (remises)</u>	<u>- 0,1</u>	<u>- 0,4</u>
<u>Revenus des investissements</u>	<u>0,8</u>	<u>1,9</u>

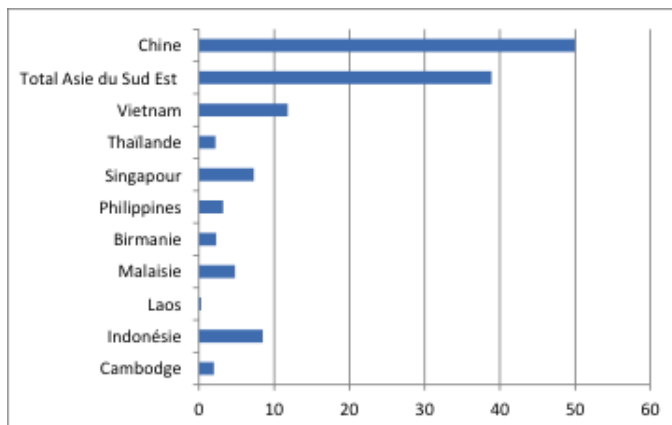
Source: (www.bok.or.kr/contents/total/eng/boardViewaction?menuNavId=634&boardBean.brId=13952&boardBean.menuId=634).

La présence coréenne en Asie du Sud-Est

Amorcée dans les années 1980, l'internationalisation coréenne (*segeyawa*) s'est faite en direction des pays avancés, où les chaebols ont investi pour se rapprocher des marchés, et vers l'Asie, où

15 Une désagrégation en 1250 postes des exportations vers la Corée en 2012 montre que 15 produits assurent la moitié des exportations de la Thaïlande, 11 produits (67 % du total) de la Malaisie et dix (76 %) de l'Indonésie. Les ressources naturelles (caoutchouc, pétrole, sucre, fruits, charbon et minerais) sont les plus importants, avec les composants électroniques.

Graphique 3 Stock d'IDE coréens réalisés en milliards de dollars (2014)



Source : Korea EximBank (www.koreaexim.go.kr/en/fdi/)

les entreprises ont délocalisé pour réduire leurs coûts. Parmi ces entreprises, les petites et les moyennes ont parfois été à l'avant-garde et, à la veille de la crise asiatique, elles assuraient les trois quarts des investissements coréens en nombre – et la moitié en montants investis – en Asie¹⁶. Ces délocalisations ont parfois répondu aux souhaits des donneurs d'ordre. Ainsi, dans le cas de la chaussure, l'entreprise Nike a exercé des pressions sur ses sous-traitants coréens pour qu'ils investissent d'abord en Indonésie, puis en Chine et au Vietnam. Interrompue par la crise asiatique (1997-1998), l'internationalisation des entreprises coréennes a repris et elle a privilégié la Chine par rapport à l'Asean jusqu'en 2010. Depuis, la part de l'Asie du Sud-Est a augmenté et a dépassé celle de la Chine en 2013. Cette réorientation des investissements coréens

s'accompagne d'un changement d'attitude des entreprises qui, après avoir considéré l'Asie du Sud-Est comme un tremplin pour leurs exportations, s'intéressent davantage à ses débouchés.

Le Vietnam et l'Indonésie sont les principaux pays d'accueil des entreprises coréennes avec Singapour, qui sert parfois de relais pour les investisseurs¹⁷.

En 1992, la normalisation des relations entre Séoul et Hanoi a déclenché une « fièvre vietnamienne » et le départ de nombreuses entreprises coréennes : présent dans l'habillement et l'électronique, Daewoo était, en 1996, le premier investisseur étranger au Vietnam¹⁸. Interrompus pendant la crise, ces investissements ont repris en 1999 après la signature du traité USBTA, qui a ouvert le marché américain aux produits vietnamiens. Et ils se sont multipliés à partir de 2005,

16 G. Gregory, Charles Harvie, Hyun Hoon Lee, 2002, *Korean SMEs in the Wake of the Financial Crisis :Strategies, Constraints, and Performance in a Global Economy*, University of Wollongong, Research on line, (<http://ro.uow.edu.au/cgi/viewcontent.cgi?article=1057&context=commwkpa> pers).

17 Ainsi, l'investissement au Vietnam de Samsung est en partie réalisé via une de ses filiales implantée à Singapour.

18 J. Grant, 1997, « A test for risk Daewoo gets a foothold in Vietnam », *Far Eastern Economic Review*, vol. 160, n° 18, p. 45.

lorsque les hausses des salaires en Chine ont convaincu les PMI coréennes de venir s'installer au Vietnam. Ayant investi dans l'habillement et l'électronique, Daewoo était, en 1996, la première entreprise étrangère au Vietnam. Suspendu par la crise asiatique, ce mouvement a repris après la signature du traité US Vietnam Bilateral Trade Agreement de 1999, qui a ouvert le marché américain aux produits *made in Vietnam* et il s'est accéléré à partir de 2005 lorsque, confrontées aux hausses des salaires, les filiales coréennes ont quitté le delta de la Rivière des perles.

En 2015, la Corée est le plus grand investisseur étranger au Vietnam : 3 000 entreprises et, selon la Kexim, le montant cumulé des investissements annoncés est de 20 milliards de dollars et celui des réalisations est de 10 milliards – sans doute plus car Samsung Electronics investit *via* Singapour. Les nombreuses PMI ont investi dans l'industrie légère, les chaebols dans la construction navale (Hyundai et Samsung), la pâte à papier, la filature, le tissage, la sidérurgie avec Posco et l'électronique. Samsung Electronics est la plus grande entreprise étrangère au Vietnam. Située dans la province de Bac Ninh, aux environs de l'aéroport d'Hanoi, son usine assemble et exporte 40 % des 100 millions de Galaxy vendus dans le monde. L'arrivée d'une centaine de sous-traitants coréens a porté le taux d'intégration à 40 %. En 2014, ce chaebol assurait un cinquième des exportations vietnamiennes.

L'Indonésie est le second pays hôte des investissements coréens dans l'ASE et la Corée est au quatrième rang des investisseurs étrangers, avec 1 500 entreprises employant près d'1 million de salariés. Les mesures prises contre les exportations de grumes ont justifié les premiers investissements à une époque où la Corée exportait du contreplaqué. Les entreprises coréennes ont ensuite investi

dans l'industrie légère – textile, chaussure et électronique – avant de s'engager dans des secteurs plus lourds : Posco inaugure en 2014 la première phase d'un complexe sidérurgique en *joint-venture*, représentant un investissement de 6 milliards de dollars. Alors que l'Indonésie est le plus grand marché automobile de l'Asean et la Corée le cinquième constructeur mondial, les voitures coréennes sont peu présentes sur le marché indonésien. Le gouvernement indonésien les avait pourtant encouragées à s'installer sur ce marché dominé par les Japonais¹⁹. Et, dans les années 1990, les Coréens ont espéré s'y imposer grâce au projet de voiture nationale qui bénéficiait d'un privilège fiscal. Cependant, au lieu de choisir le projet de son fils Bambang, allié à Hyundai, le Président Suharto a retenu le projet de son frère Tommy, allié à KIA. Cette entreprise absente du marché a été autorisée à fabriquer en Corée la voiture nationale indonésienne : entre juin 1996 et juillet 1997, près de 40 000 « voitures nationales » importées de Corée ont ainsi été vendues en Indonésie où elles ont bénéficié d'une exemption de taxe²⁰. La crise asiatique a mis un terme à ce projet.

Les entreprises coréennes sont également assez présentes dans les pays les plus pauvres de l'Asie du Sud-Est. Elles ont ainsi été à l'origine du secteur de l'habillement en Birmanie où, dans les années 1990, Daewoo a livré une usine qui, remboursée en services de sous-traitance, a employé jusqu'à 5 000 salariés. En 2012, selon le Myanmar Textile Garment Directory, les trois plus grandes entreprises du secteur étaient coréennes.

19 Ron Richardson, « South Korea seeks closer ties in a bid to boost business », *Far Eastern Economic Review*, vol. 99, n° 14, 25 avril 1980.

20 C. Hale, 2001, « Indonesia's National Car Project Revised : History of Kia-Timor Motors and its Aftermath », *Asian Survey*, vol. 41, n° 4, p. 629-645.

Depuis 2005, les entreprises coréennes qui quittent la Chine investissent au Vietnam, aux Philippines et au Cambodge – où les Coréens investissent dans l'immobilier (la Camko City et les Gold Tower).

En Asie du Sud-Est, les entreprises coréennes s'appuient sur l'aide publique au développement. En 1991, la Corée a établi la Korea International Cooperation Agency (KOICA), qui met en œuvre l'aide liée à l'exportation de biens et services coréens, alors que la Korea Exchange Import Bank (KEXIM) gère les prêts concessionnels. Un cinquième de l'aide coréenne va au Vietnam, le pays le plus aidé devant les Philippines (7 % en 2013).

Après avoir longtemps considéré les pays de l'Asean comme des tremplins pour leurs exportations vers les États-Unis et l'Europe, les entreprises coréennes considèrent ces pays comme des débouchés pour leurs exportations. L'entrée des distributeurs (Lotte Mart et Shinsegae International) témoigne de l'intérêt que celles-ci manifestent pour le marché intérieur.

L'ASE et le modèle coréen

Le développement coréen est vite apparu comme une référence pour les pays d'Asie du Sud-Est. Cependant, si tous ont été convaincus du bien-fondé d'une stratégie de promotion des exportations, seuls la Malaisie et le Vietnam se sont explicitement inspirés de l'expérience coréenne. Ayant visité la Corée pour la première fois en tant que ministre de l'Industrie, Mahatir a créé un holding d'État, la Heavy Industry Corporation of Malaysia, calqué sur la Korea Heavy Industries and Construction Co – pour promouvoir l'industrie lourde. Devenu Premier ministre, il a encouragé une association public-privé dans « Malaysia Inc », inspirée de « Korea Inc ». La Malaisie est le seul pays de l'Asean à avoir construit une industrie automobile nationale qui n'a

toutefois pas réussi à s'imposer au niveau international : lancée dix ans après la Pony coréenne, la Proton est très peu vendue en dehors du marché malaisien. À la différence de l'État développeur coréen, l'État malaisien n'a pas lié son soutien aux entreprises à des exigences de performances à l'exportation – une discipline difficile à imposer dans un contexte multiethnique où les entreprises privées appartiennent à la minorité chinoise et où les « fils du sol » (les *bumiputras*) dirigent les champions nationaux. Le Vietnam s'est inspiré de la Corée pour promouvoir des chaebols vietnamiens, une douzaine de compagnies d'État rassemblant plusieurs entreprises d'État qui ont été libérées de leur tutelle sectorielle et qui sont rattachées au Premier ministre. N'étant soumis à aucune contrainte de performance à l'exportation, ces compagnies ont capitalisé sur la rente de situation dont elles ont bénéficié et sur l'engouement des capitaux étrangers pour le Vietnam afin de se diversifier dans des activités éloignées de leur cœur de métier en détournant des moyens financiers et humains²¹.

La Corée s'est imposée sur les marchés de l'Asie du Sud-Est. En revanche, les pays de la région n'ont pas réussi à adopter le modèle coréen de développement.

21 Jean-Raphaël Chaponnière, 2012, « Vietnam : les fragilités d'une puissance émergente », in Sophie Boisseau du Rocher (dir.), *Une Asie toujours centrale*, Paris, La Documentation française, coll. « Mondes émergents », 160 p.

Antoine BONDAZ est coordinateur de la Korea Analysis. Doctorant à Sciences Po Paris, il a été Invited Visiting Fellow du centre IIRI de Korea University et Senior Research Intern de l'East Asia Institute. Il travaille notamment sur les relations entre la Chine et les deux Corées. (a.bondaz@centreasia.eu).

Jean-Raphaël CHAPONNIERE, directeur de Korea Analysis a été économiste à l'AFD, conseiller économique auprès de l'ambassade de France en Corée, ingénieur de recherche au CNRS, chercheur à l'ISEAS et à l'INSEAD. Dernière publication avec M Lautier (2014): Les économies émergentes d'Asie, entre Etat et marché Armand Colin 270 p (chaponniere@wanadoo.fr)

Suh-Yong CHUNG est professeur et vice-directeur du département des études internationales de la Korea University et directeur du Centre des politiques pour le climat et le développement durable (CSDLAP).

Jean Christophe SIMON est chercheur à Edden, de l'université de Grenoble

GUAHK, Youngah est doctorante à IN-EAST Duisburg.

LEE Jae-Seung est professeur à la Korea University et invité au Korean Studies Program (KSP) de l'université de Stanford – et rédacteur en chef de Korea Review of International Studie.

Wilfried MOURIER est doctorant à Edden (université de Grenoble).



LES AUTEURS

Dr. Werner PASCHA, professeur à l'université de Duisburg-Essen, est le vice-directeur de l'Institute of East Asian Studies (IN-EAST). Il a co-édité Towards a Northeast Asian Security Community: Implications for Korea's Growth and Economic Development, Springer: New York et al. 2011.

Sandra FAHY est professeur associée d'anthropologie à l'université de Sophia à Tokyo. Elle a publié Marching through Suffering: Loss and Survival in North Korea (Columbia University Press, 2015).

Korea Analysis est une revue d'actualité, s'inspirant du même modèle que les deux revues phares d'Asia Centre, *China Analysis* et *Japan Analysis*. Certains articles sont basés sur des sources locales (journaux, sites internet, revues,...), d'autres sont des articles ou des interviews d'universitaires et leaders d'opinion coréens. Les sujets des articles sont directement tirés de l'actualité coréenne, parmi les thèmes faisant débat dans la presse. La revue relaie et synthétise les points de vue locaux sur les événements actuels du pays et de la péninsule. Plus précisément, *Korea Analysis* couvre les sujets liés aux enjeux géopolitiques et sécuritaires dans la péninsule coréenne, la situation en Corée du nord et les relations intercoréennes, mais également à la politique, l'économie et la société coréennes.

RÉDACTION

Rédacteur en chef: Jean-Raphaël Chaponnière

Rédacteur en chef adjoint : Antoine Bondaz

Auteurs : Antoine Bondaz, Suh-Yong Chung, Jean-Raphaël Chaponnière, Jae-Seung Lee, Wilfried Mourier, Jean-Christophe Simon, Guahk Younah

COMMANDES ET ABBONEMENTS

Version brochée :

abonnement 4 numéros par an : 80 € / 130 000₩

commande par numéro : 25 € / 40 000₩

Version électronique sur notre site :

<http://www.centreasia.eu/publications/korea-analysis>

© Asia Centre – Maison de
la recherche de l'Inalco
2 rue de Lille
75007 Paris –France

www.centreasia.eu
koreaanalysis@centreasia.eu

*The publication of this journal was supported by
the Academy of Korean Studies (Korean Studies
Promotions Service) AKS-2013-INC-2230006*